

# RDA-FR

## Transposition française de RDA

### SECTION 3

## ENREGISTREMENT DES ATTRIBUTS DES AGENTS

Transition bibliographique  
Groupe Normalisation « RDA en France »

Groupe de travail « Données d'autorité pour les Personnes et les Familles »  
et  
Groupe de travail « Données d'autorité pour les Collectivités »

CN 46 Information et documentation  
CN 46-9 Identification et description  
Groupe AFNOR CN 46-9/GE6

Juin 2017

**Animateurs :**

ANGJELI, Anila  
et  
BOULET, Vincent

Bibliothèque nationale de France – Département des Métadonnées  
Bibliothèque nationale de France – Département des Métadonnées

**Membres :**

BITOUN, Corinne  
BLAY, Philippe  
BRIATTE, Katell  
CHARPENTIER, Alix  
CASTEL, Corinne  
CLAVAUD, Florence  
DEBERT, Aline  
HABIB, Danis  
JAMET, Delphine  
JESTAZ, Laure  
JUN, Stanislas  
KUCHALSKI, Beata  
LEBLAY-KINOSHITA, Anne  
MOTTE, Alice  
NORATA-PEYROU, Brigitte  
ROUSSEL, Stéphanie  
ROUSSEAU, Olivier  
SIBILLE DE-GRIMOÛARD, Claire  
SOLLIER, Sylvie  
TANESIE, Pascal  
TRAN, Camille  
VELLET, Christophe  
ZETTEL, Hélène

UNESCO –  
Institut international pour l'éducation et la planification (IIEP)  
Bibliothèque nationale de France – Département des Métadonnées  
Ministère de la Culture et de la Communication  
Bibliothèque nationale de France –  
Mission Gestion de production documentaire et archives  
Bibliothèque nationale de France – Département du Dépôt légal  
Archives nationales  
CNRS – Centre de recherches historiques  
Archives nationales  
Archives départementales de la Gironde  
Bibliothèque historique de la Ville de Paris  
Bibliothèque municipale de Lille  
Bibliothèque nationale de France – Département des Métadonnées  
Bibliothèque nationale de France –  
Mission Gestion de production documentaire et archives  
Service interministériel des Archives de France  
Bibliothèque nationale de France – Département des Métadonnées  
Service interministériel des Archives de France  
Agence bibliographique de l'enseignement supérieur  
Service interministériel des Archives de France  
Bibliothèque nationale de France – Département des Métadonnées  
Archives nationales  
SCD de l'Université Paris Descartes  
Bibliothèque Mazarine  
Service interministériel des Archives de France

## Organisation générale<sup>1</sup>

### 8 Recommandations générales sur l'enregistrement des attributs des Agents

#### 8.0: Champ d'application

#### 8.1: Terminologie

#### 8.2: Objectifs fonctionnels et principes

#### 8.3: Éléments fondamentaux

#### 8.4: Langue et écriture

#### 8.5: Recommandations sur l'enregistrement des noms

#### 8.6: Points d'accès autorisés représentant des agents

#### 8.7: Variantes de point d'accès représentant des agents

#### 8.8: Contexte d'utilisation

#### 8.9: Date d'utilisation

#### 8.10: Statut d'identification

#### 8.11: Entités homonymes indifférenciées

#### 8.12: Source consultée

#### 8.13: Note du rédacteur des métadonnées

#### 8.14: Identifiant associé à l'agent

#### 8.15: Ponctuation utilisée dans la construction des points d'accès

### 9: Identification des Personnes

#### 9.0: Objectif et champ d'application

#### 9.1: Recommandations générales sur l'identification des personnes

#### 9.2: Nom de personne

#### 9.3: Dates associées à la personne

#### 9.4: Titre de la personne

#### 9.5: Forme développée du nom

#### 9.6: Autre terme associé à la personne

#### 9.7: Sexe

#### 9.8: Lieu de naissance

#### 9.9: Lieu de décès

#### 9.10: Pays associé à la personne

#### 9.11: Lieu de résidence

#### 9.12: Adresse de la personne

#### 9.13: Affiliation

#### 9.14: Langue de la personne

#### 9.15: Domaine d'activité de la personne

#### 9.16: Profession ou occupation

#### 9.17: Information biographique et historique

#### 9.18: Identifiant associé à la personne

#### 9.19: Construction des points d'accès pour représenter la personne

#### Annexe: Règles de ponctuation pour la construction des points d'accès noms de personne

### 10: Identification des Familles

### 11: Identification des Collectivités

---

<sup>1</sup> Les chapitres 10 Identification des Familles et 11 Identification des Collectivités, qui font partie intégrante de la section 3, n'ont pas encore été transposés dans les règles françaises. Ils sont situés dans ce plan général, en gris clair, à titre de rappel.

# Table des matières

<b>Chapitre 8 RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES SUR L'ENREGISTREMENT DES ATTRIBUTS DES AGENTS.....</b>	<b>1</b>
<b>8.0 Champ d'application .....</b>	<b>2</b>
<b>8.1 Terminologie .....</b>	<b>3</b>
8.1.1 Explication des termes clés .....	3
8.1.2 Agent, identité publique, personne, famille et collectivité .....	3
8.1.3 Noms .....	5
8.1.4 Points d'accès .....	6
<b>8.2 Objectifs fonctionnels et principes.....</b>	<b>9</b>
<b>8.3 Éléments fondamentaux .....</b>	<b>11</b>
<b>8.4 Langue et écriture.....</b>	<b>12</b>
<b>8.5 Recommandations sur l'enregistrement des noms.....</b>	<b>13</b>
8.5.1 Recommandations générales .....	13
8.5.2 Emploi des majuscules .....	13
8.5.3 Nombres exprimés en chiffres ou en toutes lettres.....	13
8.5.4 Accents, autres signes diacritiques et caractères spéciaux.....	13
8.5.5 Traits d'union .....	14
8.5.6 Espacement des initiales, des acronymes et des sigles.....	15
8.5.7 Abréviations .....	16
<b>8.6 Points d'accès autorisés représentant des agents .....</b>	<b>18</b>
<b>8.7 Variantes de point d'accès représentant des agents.....</b>	<b>19</b>
<b>8.8 Contexte d'utilisation.....</b>	<b>20</b>
8.8.1 Instructions de base sur l'enregistrement du contexte d'utilisation .....	20
<b>8.9 Date d'utilisation .....</b>	<b>21</b>
8.9.1 Instructions de base sur l'enregistrement de la date d'utilisation.....	21
<b>8.10 Statut d'identification .....</b>	<b>22</b>
8.10.1 Instructions de base sur l'enregistrement du statut d'identification.....	22
<b>8.11 Entités homonymes indifférenciées .....</b>	<b>23</b>
8.11.1 Instructions de base sur l'enregistrement des entités homonymes indifférenciées .....	23
<b>8.12 Source consultée.....</b>	<b>24</b>
8.12.1 Instructions de base sur l'enregistrement des sources consultées.....	24
<b>8.13 Note du rédacteur des métadonnées.....</b>	<b>26</b>
8.13.1 Instructions de base sur la création d'une note du rédacteur des métadonnées.....	26
<b>8.14 Identifiant associé à l'agent.....</b>	<b>28</b>
8.14.1 Instructions de base sur l'enregistrement d'un identifiant associé à l'agent .....	28
<b>8.15 Ponctuation utilisée dans la construction des points d'accès .....</b>	<b>30</b>
<b>Chapitre 9 IDENTIFICATION DES PERSONNES.....</b>	<b>31</b>
<b>9.0 Objectif et champ d'application.....</b>	<b>32</b>
<b>9.1 Recommandations générales sur l'identification des personnes .....</b>	<b>33</b>
9.1.1 Sources d'information .....	33
9.1.2 Utilisation des points d'accès pour représenter des personnes .....	33

<b>9.2 Nom de personne .....</b>	<b>34</b>
<i>[9.2.1 Instructions de base sur l'enregistrement des noms de personnes] .....</i>	<i>34</i>
9.2.2 Nom privilégié de la personne .....	34
9.2.3 Variante de nom de la personne .....	52
<b>9.3 Dates associées à la personne .....</b>	<b>58</b>
9.3.1 Instructions de base sur l'enregistrement des dates associées aux personnes .....	58
9.3.2 Date de naissance.....	59
9.3.3 Date de décès.....	60
9.3.4 Période d'activité de la personne.....	61
<b>9.4 Titre de la personne .....</b>	<b>63</b>
9.4.1 Instructions de base sur l'enregistrement des titres de personnes .....	63
<i>[9.5 Forme développée du nom] .....</i>	<i>68</i>
<b>9.6 Autre terme associé à la personne.....</b>	<b>69</b>
9.6.1 Instructions de base sur l'enregistrement des autres termes associés aux personnes .....	69
<b>9.7 Sexe .....</b>	<b>71</b>
9.7.1 Instructions de base sur l'enregistrement du sexe .....	71
<b>9.8 Lieu de naissance .....</b>	<b>72</b>
9.8.1 Instructions de base sur l'enregistrement du lieu de naissance .....	72
<b>9.9 Lieu de décès .....</b>	<b>73</b>
9.9.1 Instructions de base sur l'enregistrement du lieu de décès.....	73
<b>9.10 Pays associé à la personne .....</b>	<b>74</b>
9.10.1 Instructions de base sur l'enregistrement du pays associé à la personne .....	74
<b>9.11 Lieu de résidence .....</b>	<b>75</b>
9.11.1 Instructions de base sur l'enregistrement des lieux de résidence, etc. ....	75
<b>9.12 Adresse de la personne .....</b>	<b>76</b>
9.12.1 Instructions de base sur l'enregistrement des adresses de la personne .....	76
<b>9.13 Affiliation .....</b>	<b>77</b>
9.13.1 Instructions de base sur l'enregistrement des affiliations .....	77
<b>9.14 Langue de la personne .....</b>	<b>78</b>
9.14.1 Instructions de base sur l'enregistrement des langues de la personne .....	78
<b>9.15 Domaine d'activité de la personne .....</b>	<b>79</b>
9.15.1 Instructions de base sur l'enregistrement des domaines d'activité de la personne.....	79
<b>9.16 Profession ou occupation .....</b>	<b>80</b>
9.16.1 Instructions de base sur l'enregistrement des professions ou des occupations.....	80
<b>9.17 Information biographique et historique.....</b>	<b>81</b>
9.17.1 Instructions de base sur l'enregistrement de l'information biographique et historique.....	81
<i>[9.18 Identifiant associé à la personne] .....</i>	<i>83</i>
<b>9.19 Construction des points d'accès pour représenter la personne .....</b>	<b>84</b>
9.19.1 Point d'accès autorisé représentant une personne .....	84
9.19.2 Variante de point d'accès représentant une personne.....	87
<b>9.20 Règles de ponctuation pour la construction des points d'accès noms de personne.....</b>	<b>89</b>

## **Chapitre 8**

# **RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES SUR L'ENREGISTREMENT DES ATTRIBUTS DES AGENTS**

## 8.0 Champ d'application

▼ **Correspondance** : **8.0 RDA** – modification (reformulation et ajout)

Ce chapitre fournit les informations fondamentales pour la mise en œuvre des recommandations exposées dans les chapitres 9 - 11 sur l'enregistrement des attributs des agents. Il comprend :

- a. une explication des termes clés (voir [8.1](#)) ;
- b. les objectifs fonctionnels et les principes qui sous-tendent les recommandations des chapitres 9 - 11 (voir [8.2](#)) ;
- c. les éléments fondamentaux pour l'identification des agents (voir [8.3](#)) ;
- d. les recommandations sur la langue et l'écriture qui s'appliquent aux éléments des chapitres 9 - 11 (voir [8.4](#)) ;
- e. les recommandations générales sur l'enregistrement des noms des agents (transcription ou graphie) (voir [8.5](#)) ;
- f. les recommandations générales et les instructions sur la construction des points d'accès autorisés représentant des agents (voir [8.6](#)) ;
- g. les recommandations générales et les instructions sur la construction des variantes de points d'accès représentant des agents (voir [8.7](#)) ;
- h. des instructions sur l'enregistrement des éléments clarifiant ou justifiant les données enregistrées afin d'identifier des agents :
  - i. contexte d'utilisation d'un nom identifiant un agent (voir [8.8](#)) ;
  - ii. date(s) d'utilisation d'un nom identifiant un agent (voir [8.9](#)) ;
  - iii. statut de l'ensemble des éléments d'identification, fournissant l'indice de fiabilité des données identifiant un agent (voir [8.10](#)) ;
  - iv. entités homonymes indifférenciées (voir [8.11](#)) ;
  - v. sources consultées pour déterminer les noms et autres informations identifiant un agent (voir [8.12](#)) ;
  - vi. note du rédacteur des métadonnées apportant une aide pour l'utilisation ou la révision des données (voir [8.13](#)) ;
- i. des recommandations générales sur les identifiants associés aux agents (voir [8.14](#)) ;
- j. des recommandations générales sur la ponctuation utilisée dans la construction des points d'accès (voir [8.15](#)).

## 8.1 Terminologie

### 8.1.1 Explication des termes clés

▼ *Correspondance* : 8.1.1 [RDA](#)

Certains termes utilisés dans ce chapitre et dans les chapitres 9 - 11 possèdent une signification propre à leur utilisation dans RDA-FR. La signification d'un certain nombre de termes clés est expliquée sous [8.1.2](#) - [8.1.4](#).

Les termes utilisés comme noms d'éléments de données dans les chapitres 9 - 11 sont définis au début des instructions relatives à l'élément en question. De plus, tous les termes utilisés dans ces chapitres avec un sens technique précis sont définis dans le glossaire.

### 8.1.2 Agent, identité publique, personne, famille et collectivité

▼ *Correspondance* : 8.1.2 [RDA](#) – *modification (reformulation et ajout)*

#### Agent

Entité ayant la capacité d'agir et ayant un rapport avec des ressources qui font l'objet d'une description documentaire. Cela inclut les **personnes** ou les groupes (**familles, collectivités**).

#### Identité publique

Identité d'un agent qui est connue ou a été rendue publique.

#### Personne

Est considéré comme relevant de la catégorie **personne** un agent identifié comme étant :

- un individu existant ou ayant existé ;
- une entité supposée avoir une responsabilité intellectuelle sur une ressource (par exemple : un esprit, un animal, etc.).

#### EXEMPLES

Simone de Beauvoir  
**L'écrivaine.**

White Eagle  
**L'esprit.**

Idéal du Gazeau  
**Le cheval de course.**

Selon les besoins ou les pratiques de l'agence créant les données, pourront relever aussi de la catégorie personne les identités d'emprunt ou autres identités publiques adoptées par un individu, ainsi que les identités prises conjointement par plusieurs individus se faisant connaître comme un seul individu.

#### EXEMPLES

Molière  
**L'auteur dramatique.**

Le maître de Moulins  
**Le peintre.**

Nicolas Bourbaki  
**Le collectif de mathématiciens**  
Voir aussi la liste des exemples sous la catégorie collectivités.



### Famille

Est considéré comme relevant de la catégorie **famille** un ensemble de personnes liées par la naissance, le mariage, l'adoption, l'union civile ou tout autre statut légal du même ordre, ou un ensemble de personnes qui se présentent elles-mêmes comme une famille. Cela comprend :

- les groupes d'individus issus du même lignage (notamment les familles royales, les dynasties) ;
- les lignées patriarcales et/ou matriarcales ;
- les unités familiales (parents, enfants, etc.) ;
- les maisons nobiliaires ;
- l'ensemble des détenteurs successifs d'un titre dans une maison nobiliaire.

#### EXEMPLES

Bach

**La famille.**

Brontë

**La famille.**

Flaviens

**La dynastie d'empereurs romains.**

Valois

**La dynastie.**

Ducs de Broglie

### Collectivité

Est considéré comme relevant de la catégorie **collectivité** un agent identifié comme étant :

- une organisation ou une partie d'organisation ;
- un groupe de personnes et/ou d'organisations.

Une collectivité n'est considérée comme telle que si elle est identifiée par un nom particulier et si elle agit, ou peut agir, comme une unité. Un nom particulier consiste en une appellation spécifique plutôt qu'en une description générale.

Comprend :

- les organisations ou les groupes qui sont actifs comme ceux dont l'activité a cessé, tels que les associations, les institutions, les entreprises, les sociétés sans but lucratif, les collectivités religieuses, les groupes confessionnels locaux identifiés par le nom d'une église, etc. ;
- les groupes d'interprètes, les groupes d'artistes visuels et les compagnies de danse produisant une œuvre collective ;
- les collectivités qui ont ou revendiquent une autorité sur un territoire déterminé, telles qu'une fédération, un État, un gouvernement, un projet ou un programme gouvernemental, une région, une municipalité, etc. ;
- les **groupes occasionnels** ou réunis à l'occasion d'événements ponctuels, tels que rencontres, conférences, congrès, expéditions, compétitions sportives, groupes projets, expositions, festivals, foires, etc. Par convention, l'expression groupe occasionnel est utilisée dans la présente norme pour désigner cette catégorie de collectivités.

Selon les besoins ou les pratiques de l'agence créant les données, pourront relever aussi de la catégorie collectivité les identités prises conjointement par plusieurs individus se faisant connaître comme un seul individu.

#### EXEMPLES

Atelier Lobin

**L'atelier de peinture sur verre.**

Direction générale des patrimoines

**Direction au sein du Ministère français chargé de la culture.**

Téléphone

**Le groupe de rock.**

Fluxus

**Le groupe international d'artistes néo-dada.**

Provence-Alpes-Côte d'Azur

**La région.**

Expédition du Beagle

**L'expédition britannique autour du monde à laquelle participa Charles Darwin.**

Nicolas Bourbaki

**Le collectif de mathématiciens**

**Voir aussi la liste des exemples sous la catégorie personnes.**

Alice Cooper

**Le groupe de rock.**

### 8.1.3 Noms

▼ *Correspondance* : 8.1.3 **RDA** – modification (reformulation et ajout)

Les termes **nom**, **nom privilégié** et **variante de nom** sont utilisés comme suit :

#### Nom

Le terme **nom** désigne un mot, un caractère ou un groupe de mots et/ou de caractères sous lequel une entité est connue.

Un même nom de personne, de famille ou de collectivité se trouve parfois décliné sous plusieurs formes de nom (dans des langues ou écritures différentes notamment).

#### EXEMPLES

Antoine Arnauld

**Forme française.**

Antonius Arnauldus

**Forme latine.**

LNV

**Sigle.**

Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Forme développée du nom.**

PACA

**Acronyme.**

Médecis

**Forme française du nom de la famille.**

Medici

**Forme italienne du nom de la famille.**

#### Nom privilégié

Le terme **nom privilégié** désigne le nom (ou la forme de nom) choisi pour représenter une entité.

### Nom privilégié supplémentaire

Le nom privilégié supplémentaire est une forme du nom privilégié dans une autre langue et/ou écriture également choisi pour représenter un agent.

#### EXEMPLES

Antoine Arnauld

**Forme française choisie comme nom privilégié. Il peut exister d'autres noms (ou formes de nom), notamment la forme latine Antonius Arnauldus, traités en variantes de nom.**

Médicis

**Forme française choisie comme nom privilégié. Il peut exister d'autres noms (ou formes de nom), notamment la forme italienne Medici, traités en variantes de nom.**

Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Forme développée choisie comme nom privilégié. Il peut exister d'autres noms (ou formes de nom), notamment l'acronyme PACA, traités en variantes de nom.**

### Variante de nom

Le terme **variante de nom** désigne un nom (ou une forme de nom) sous lequel une entité est connue et qui diffère du nom (ou de la forme de nom) choisi comme nom privilégié pour cette entité.

#### EXEMPLES

Antonius Arnauldus

**Forme latine ; le nom privilégié étant Antoine Arnauld.**

PACA

**Acronyme ; le nom privilégié étant Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

Medici

**Forme italienne ; le nom privilégié étant Médicis.**

## 8.1.4 Points d'accès

▼ *Correspondance* : **8.1.4 RDA** – reformulation (précision)

Les termes **point d'accès**, **point d'accès autorisé** et **variante de point d'accès** sont utilisés comme suit :

### Point d'accès

Le terme **point d'accès** désigne une chaîne de caractères structurée, fondée sur un nom et servant à représenter une entité particulière. Les points d'accès comprennent à la fois les points d'accès autorisés et les variantes de points d'accès.

### Point d'accès autorisé

Le terme **point d'accès autorisé** désigne un point d'accès fondé sur le nom privilégié et construit selon les recommandations de ce code ([9.19.1](#), 10.12.1 Point d'accès autorisé représentant une famille et 11.13.1 Point d'accès autorisé représentant une collectivité) pour représenter de manière univoque une entité.

#### EXEMPLES

Arnauld, Antoine (1560-1619)

Médicis, De (famille)

Provence-Alpes-Côte d'Azur

### Point d'accès autorisé parallèle

Un point d'accès autorisé parallèle est un point d'accès fondé sur un nom privilégié supplémentaire. Les points d'accès autorisés parallèles sont des points d'accès autorisés de même valeur, en différentes langues et/ou écritures notamment.

#### EXEMPLES

Organisation mondiale de la santé

**Forme officielle en français.**

Всемирная организация здравоохранения.

**Forme officielle en russe.**

World Health Organization

**Forme officielle en anglais.**

Serbie.

**Forme courante en français.**

Србија

**Forme serbe en cyrillique.**

Srbija

**Forme translittérée du cyrillique (non ISO).**

Averroès (1126-1198)

**Forme d'usage courant dans le contexte français.**

ديلولو وأب دمأ نب محمد، بشر نب (1198-1126)

**Forme arabe en écriture arabe.**

Ibn Rušd, Muḥammad ibn Aḥmad Abū al-Walīd (1126-1198)

**Forme translittérée de l'arabe (ISO 233-2 :1993).**

### Variante de point d'accès

Le terme **variante de point d'accès** désigne tout autre point d'accès que le point d'accès autorisé, construit selon les recommandations de ce code ([9.19.2](#), 10.12.2 Variante de point d'accès représentant une famille et 11.13.2 Variante de point d'accès représentant une collectivité).

#### EXEMPLES

Arnaldus, Antonius (1560-1619)

Arnaud, Antoine (1560-1619)

De Medici (famille)

PACA

### Élément d'entrée

Mot, locution ou groupe de caractères qui constitue le premier ou le seul élément du point d'accès.

#### EXEMPLE

Arnaud, Antoine

**Arnaud est l'élément d'entrée.**

**Élément rejeté**

Mot, locution ou groupe de caractères faisant partie du nom mais non retenu comme élément d'entrée dans le point d'accès.

**EXEMPLE**

Arnaud, Antoine

**Antoine est l'élément rejeté.**

## 8.2 Objectifs fonctionnels et principes

▼ **Correspondance** : 8.2 **RDA** – modification (reformulation et ajout)

Les attributs des personnes, collectivités ou familles doivent permettre à l'utilisateur de :

- a. *trouver* les agents correspondant aux critères de recherche de l'utilisateur ;
- b. *identifier* l'agent correspondant aux données d'autorité ; ce qui signifie s'assurer que cet agent est bien celui qui est recherché et le distinguer de ses homonymes ;
- c. *comprendre* les relations entre les différents noms et les différentes formes de nom désignant le même agent ;
- d. *comprendre* pourquoi un nom (ou une forme de nom) particulier a été choisi comme nom privilégié ou comme variante de nom.

Les recommandations et les instructions des chapitres 9 - 11 appliquent les principes suivants :

### Différenciation

Les données doivent servir à différencier un agent de tout autre agent.

### Représentativité

Le nom privilégié repose généralement sur :

- a. le nom (ou la forme du nom) le plus couramment mentionné dans les ressources associées à la personne ou à la famille ;
- b. le nom officiel de la collectivité ;  
ou bien
- c. un nom (ou une forme de nom) largement reconnu dans la langue et l'écriture préférées par l'agence créant les données.

D'autres noms (ou formes de nom) sont à mentionner comme des variantes de nom :

- noms trouvés dans les ressources associées ;
- noms trouvés dans les sources de référence ;
- éventuellement, formes de nom que l'utilisateur est susceptible d'utiliser lors de sa recherche.

Il est possible de choisir plusieurs formes du nom privilégié pour construire des points d'accès autorisés parallèles.

### Données à caractère personnel

Les données d'identification sur les agents doivent respecter la législation en vigueur concernant les données à caractère personnel.

### Préférence linguistique

Pour le choix de la langue et de l'écriture du nom privilégié voir notamment :

- pour les personnes [9.2.2.4.2](#) ;
- pour les collectivités [11.2.2.5.2](#) Langue du nom privilégié d'une collectivité.

### Usage et pratique générale

Lorsque le nom d'une personne, d'une famille ou d'une collectivité est composé de plusieurs parties, il est recommandé d'appliquer les usages ou pratiques du pays et/ou de la langue associés à cette personne, famille ou collectivité, pour choisir le premier élément du point d'accès autorisé.

Pour les entités hors du domaine français, les sources privilégiées pour connaître ces usages sont :

- pour les noms des personnes : *Names of Persons*<sup>2</sup> et les fichiers d'autorité nationaux ;
- pour les noms des familles et des collectivités : les fichiers d'autorité nationaux.

## EXEMPLES

Geological Survey of Western Australia

**Partie du nom choisie comme premier élément par la Bibliothèque nationale d'Australie.**

Suisse. Office fédéral de la statistique

**Suisse est la partie du nom choisie comme premier élément par le Réseau des bibliothèques de Suisse Occidentale, RERO.**

De Verdun (famille)

**Maintien de la particule pour les noms britanniques conformément aux recommandations dans :**

**Names of persons : national usages for entry in catalogues. — 4th revised and enlarged edition. — München : K.G. Saur, 1996. — xi, 263 p. — (UBCIM publications ; new series, vol. 16) — United Kingdom : p. 244**

Beethoven, Ludwig van

**Rejet de la particule pour les noms allemands, conformément aux recommandations dans :**

**Names of persons : national usages for entry in catalogues. Germany. IFLA, 2009. Disponible en ligne : [https://www.ifla.org/files/assets/cataloguing/pubs/ifla\\_names\\_of\\_persons\\_germany\\_2009\\_korr2016\\_klar.doc](https://www.ifla.org/files/assets/cataloguing/pubs/ifla_names_of_persons_germany_2009_korr2016_klar.doc) (consulté le 2017-04-06)**

Van den Breemt, Stefaan

**Maintien de la particule dans la partie constituant le premier élément pour les noms belges, conformément aux recommandations dans :**

**Names of persons : national usages for entry in catalogues. Belgium. IFLA, 1995. Disponible en ligne : [https://www.ifla.org/files/assets/cataloguing/pubs/ifla\\_names\\_of\\_persons\\_belgium\\_1995.doc](https://www.ifla.org/files/assets/cataloguing/pubs/ifla_names_of_persons_belgium_1995.doc) (consulté le 2017-04-06)**

Fortes, Manoel de Azevedo

**Fortes, dernier élément du nom composé, est la partie du nom choisie comme premier élément pour les noms portugais, conformément aux recommandations dans :**

**Names of persons : national usages for entry in catalogues. Portugal. IFLA, 2009. Disponible en ligne : [https://www.ifla.org/files/assets/cataloguing/pubs/ifla\\_names\\_of\\_persons\\_portugal\\_2009.pdf](https://www.ifla.org/files/assets/cataloguing/pubs/ifla_names_of_persons_portugal_2009.pdf) (consulté le 2017-04-06)**

---

<sup>2</sup> Names of persons : national usages for entry in catalogues. — 4th revised and enlarged edition. — München : K.G. Saur, 1996. — xi, 263 p. — (UBCIM publications ; new series, vol. 16)

Ainsi que les mises à jour des conventions, par pays, telles que publiées par l'IFLA à l'adresse <https://www.ifla.org/node/4953>

## 8.3 Éléments fondamentaux

▼ *Correspondance* : 8.3 **RDA** – *modification (simplification)*

Lors de l'enregistrement des données identifiant un agent, intégrer a minima les éléments suivants :

- le type d'entité (personne, famille ou collectivité) s'il est connu ;
- le nom privilégié ;
- la ou les source(s) utilisée(s).

Le cas échéant, ajouter autant d'autres éléments que nécessaire pour distinguer de manière univoque une personne d'une autre personne, une famille d'une autre famille, ou une collectivité d'une autre collectivité.



## 8.4 Langue et écriture

▼ *Correspondance* : **8.4 RDA** – *précision*

Enregistrer les noms dans la langue et l'écriture dans lesquelles ils apparaissent sur les sources d'où ils proviennent. (Pour la langue et l'écriture du nom privilégié, voir [8.2](#) Préférence linguistique.)

### *Alternative*

▼ *Correspondance* : **8.4 Alternative RDA** – *précision*

En cas d'écritures non-latines, enregistrer une forme translittérée du nom, soit comme un substitut soit en plus de la forme non-latine apparaissant sur la source.

Enregistrer les autres attributs d'identification d'un agent dans la langue et l'écriture prescrites dans les instructions applicables des chapitres 9 - 11.

## 8.5 Recommandations sur l'enregistrement des noms

### 8.5.1 Recommandations générales

▼ *Correspondance* : 8.5.1 **RDA**

Lors de l'enregistrement d'un nom, appliquer les recommandations générales suivantes :

- emploi des majuscules (voir 8.5.2) ;
- nombres exprimés en chiffres ou en toutes lettres (voir 8.5.3) ;
- accents, autres signes diacritiques et caractères spéciaux (voir 8.5.4) ;
- traits d'union (voir 8.5.5) ;
- espacement des initiales, des acronymes et des sigles (voir 8.5.6) ;
- abréviations (8.5.7).

### 8.5.2 Emploi des majuscules

▼ *Correspondance* : 8.5.2 **RDA** – *divergence*

Appliquer les règles typographiques nationales pour les noms des agents, lorsqu'elles existent. Pour la langue française appliquer le *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*<sup>3</sup>.

### 8.5.3 Nombres exprimés en chiffres ou en toutes lettres

▼ *Correspondance* : 8.5.3 **RDA**

Lors de l'enregistrement d'un nom, enregistrer les nombres exprimés en chiffres ou en toutes lettres en reprenant la forme sous laquelle ils apparaissent sur la source d'information.

#### EXEMPLES

Centre d'histoire du XIXe siècle

Loge des Neuf sœurs

TV5 Monde

Le 180

**Centre d'art contemporain.**

Groupe des Soixante-dix-sept

**Groupe d'intérêt économique.**

Pour les instructions sur l'enregistrement d'un nombre ordinal comme désignation associée au nom d'un congrès, d'un colloque, d'une réunion, etc., voir Instructions de base sur l'enregistrement du numéro d'un congrès, etc., dans le chapitre 11.

### 8.5.4 Accents, autres signes diacritiques et caractères spéciaux

▼ *Correspondance* : 8.5.4 **RDA** – *modification (reformulation et ajout)*

Enregistrer les accents, les autres signes diacritiques et les caractères spéciaux apparaissant dans un nom comme ils se présentent dans la source d'information.

S'il est certain que les accents, les autres signes diacritiques et les caractères spéciaux font partie intégrante d'un nom, mais qu'ils n'apparaissent pas dans la source d'où provient le nom, enregistrer une autre forme du nom qui les intègre.

<sup>3</sup> Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale / Imprimerie nationale.- 5<sup>e</sup> éd. – [Paris] : impr. Nationale, 2002. – 196 p.

### EXEMPLES

Jacques Lefevre d'Étaples  
**Forme trouvée sur la source d'information.**

Jacques Lefèvre d'Étaples  
**Forme intégrant les accents.**

#### *Alternative*

▼ **Correspondance** : pas de correspondance dans **RDA**

Ajouter les accents, les autres signes diacritiques et caractères spéciaux s'il est certain qu'ils font partie intégrante d'un nom, mais qu'ils n'apparaissent pas dans la source d'où provient le nom.

### EXEMPLES

Jacques Lefèvre d'Étaples  
**Trouvé sous la forme Jacques Lefevre d'Étaples.**

Éliphas Lévi  
**Trouvé sous la forme Eliphas Levi.**

Louis Hauteœur  
**Trouvé sous la forme Hauteoeur.**

François Coppée  
**Trouvé sous la forme FRANCOIS COPPEE.**

Établissement français du sang  
**Trouvé sous la forme ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG.**

### 8.5.5 Traits d'union

▼ **Correspondance** : **8.5.5 RDA** – modification (reformulation et ajout)

Conserver les traits d'union apparaissant dans un nom comme ils se présentent dans la source d'information.

### EXEMPLES

Ann-Marie Ekengren

R.-J. Ahlers

Saint-Germain-en-Laye

Toutefois, s'il est certain que les traits d'union font partie intégrante d'un nom, mais qu'ils n'apparaissent pas dans la source d'où provient le nom, il est possible de les ajouter.

### EXEMPLE

Saint-Germain-des-Prés  
**Trouvé aussi sous la forme Saint Germain des Prés.**

Intégrer les traits d'union dans les noms translittérés si le système de translittération le prescrit.

#### EXEMPLES

Ch'oe Sin-dök

Abutsu-ni

Blo-bzañ-rab-gsal

### 8.5.6 Espacement des initiales, des acronymes et des sigles

#### 8.5.6.1 Noms de personnes ou de familles

▼ *Correspondance* : **8.5.6.1 RDA**

Lors de l'enregistrement d'un nom d'une personne ou d'une famille :

- a. laisser une espace entre un point après une initiale représentant un prénom ou un nom de famille et l'initiale ou le nom subséquent ;
- b. si le nom se compose complètement ou principalement de lettres séparées, laisser une espace entre les lettres (qu'elles soient suivies ou non d'un point dans la source d'information) ;
- c. si le nom comprend des initiales ou des abréviations qui font partie d'un titre ou d'un terme de politesse, laisser une espace entre l'initiale ou l'abréviation et une initiale, une abréviation, un nombre ou un mot qui suit.

#### EXEMPLES

J. M. G. Le Clézio

J. K. Rowling

A. Hafiz Anshary A. Z.

A. E. I. O. U.

A. M. do R. A.

Dr. X

Mrs. R. F. D.

DJ I. C. O. N.

**Les lettres « DJ » sont une abréviation du terme « disc-jockey ».**

Mme de Flamanville

#### 8.5.6.2 Noms de collectivités

▼ *Correspondance* : **8.5.6.2 RDA** – *modification (reformulation)*

Lors de l'enregistrement d'un nom d'une collectivité, ne pas laisser d'espace entre des initiales ou des lettres séparées. Dans le cas des sigles, les points sont enlevés.

#### EXEMPLES

J.A. Folger and Company

Robert A.M. Stern Architects

BBC Symphony Orchestra

**Le nom apparaît comme : B. B. C. Symphony Orchestra.**

IEEE

**Le nom apparaît comme : I E E E.**

SIAF

**Le nom apparaît comme : SIAF.**

### 8.5.7 Abréviations

▼ **Correspondance** : 8.5.7 **RDA** – modification (reformulation)

Transcrire les abréviations dans les noms des agents telles qu'elles apparaissent sur la source d'information.

Si une forme plus développée du nom est connue de façon certaine, l'enregistrer comme une autre forme du nom.

#### EXEMPLES

St. Louis

**Forme trouvée sur la source d'information.**

Saint Louis

**Forme développée.**

W & Cie

**Forme trouvée sur la source d'information.**

Allegany County Farm Bureau Ass'n

**Forme trouvée sur la source d'information.**

Mt. St. Helens Public Access Task Group

**Forme trouvée sur la source d'information.**

Centro Cultural Prof. Dr. Ramón Melgar

**Forme trouvée sur la source d'information.**

Domus Lugdunensis Soc. Jesu

**Forme trouvée sur la source d'information.**

Domus Lugdunensis Societatis Jesu

**Forme développée.**

Sté nationale des chemins de fer

**Forme trouvée sur la source d'information.**

Société nationale des chemins de fer

**Forme développée.**

#### *Alternative*

▼ **Correspondance** : pas de correspondance dans **RDA**

Enregistrer seulement la forme développée du nom (intégrant le développement des abréviations) si elle est connue de façon certaine.

**EXEMPLES**

Saint Louis

**Trouvé sous la forme St. Louis.**

Domus Lugdunensis Societatis Jesu

**Trouvé sous la forme Domus Lugdunensis Soc. Jesu.**

Société nationale des chemins de fer

**Trouvé sous la forme Sté nationale des chemins de fer.**

## 8.6 Points d'accès autorisés représentant des agents

▼ *Correspondance* : 8.6 **RDA** 2014/04

Lors de la construction d'un point d'accès autorisé pour représenter un agent, utiliser le nom privilégié de la personne (voir [9.2.2](#)), famille (voir 10.2.2 Nom privilégié de la famille) ou collectivité (voir 11.2.2 Nom privilégié de la collectivité) comme élément de base du point d'accès.

Si deux ou plusieurs agents portent un nom identique ou semblable, inclure un ou plusieurs éléments d'identification additionnels dans le point d'accès représentant l'agent. Appliquer les instructions suivantes sur les ajouts, lorsqu'elles s'appliquent :

- point d'accès autorisé représentant une personne (voir [9.19.1](#)) ;
- point d'accès autorisé représentant une famille (voir 10.12.1 Point d'accès autorisé représentant une famille) ;
- point d'accès autorisé représentant une collectivité (voir 11.13.1 Point d'accès autorisé représentant une collectivité).

## 8.7 Variantes de point d'accès représentant des agents

▼ *Correspondance* : 8.7 **RDA** 2014/04

Lors de la construction d'une variante de point d'accès pour représenter un agent, utiliser un nom de la personne (voir [9.2.3](#)), de la famille (voir 10.2.3 Variante de nom de la famille) ou de la collectivité (voir 11.2.3 Variante de nom de la collectivité) comme élément de base du point d'accès.

Faire des ajouts à la variante de point d'accès, si cela est jugé important pour l'identification. Appliquer les instructions suivantes sur les ajouts, lorsqu'elles s'appliquent :

- point d'accès autorisé représentant une personne (voir [9.19.1](#)) ;
- point d'accès autorisé représentant une famille (voir 10.12.1 Point d'accès autorisé représentant une famille) ;
- point d'accès autorisé représentant une collectivité (voir 11.13.1 Point d'accès autorisé représentant une collectivité).



## 8.8 Contexte d'utilisation

▲ *Correspondance* : 8.8 RDA – modification (reformulation)

### 8.8.1 Instructions de base sur l'enregistrement du contexte d'utilisation

#### 8.8.1.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : 8.8.1 RDA – modification (reformulation et ajout)

Le **contexte d'utilisation** spécifie la forme ou le type d'œuvre, le domaine d'activité, la fonction, etc., associés au nom choisi comme nom privilégié d'un agent.

#### 8.8.1.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : 8.8.1.2 RDA – modification (reformulation)

Le contexte d'utilisation peut être établi à partir de toute source pertinente.

#### 8.8.1.3 Enregistrement du contexte d'utilisation

▲ *Correspondance* : 8.8.1.3 RDA – modification (reformulation)

#### EXEMPLES

Nom utilisé en poésie et dans les œuvres critiques

**Contexte d'utilisation du nom C. Day Lewis.**

Nom utilisé dans les romans policiers

**Contexte d'utilisation du nom Nicholas Blake, pseudonyme de C. Day Lewis.**

Nom utilisé en tant qu'archéologue

**Contexte d'utilisation du nom Frédérique Audoin-Rouzeau, qui prend pour pseudonyme Fred Vargas pour ses romans policiers.**

## 8.9 Date d'utilisation

### 8.9.1 Instructions de base sur l'enregistrement de la date d'utilisation

#### 8.9.1.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : **8.9.1.1 RDA** – *modification (ajout)*

Une **date d'utilisation** est une date ou une fourchette de dates associée à l'utilisation du nom d'un agent.

#### 8.9.1.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : **8.9.1.2 RDA** – *modification (reformulation)*

Une date d'utilisation peut être établie à partir de toute source pertinente.

#### 8.9.1.3 Enregistrement de la date d'utilisation

▼ *Correspondance* : **8.9.1.3 RDA** – *modification (précision)*

Enregistrer l'information sur une date d'utilisation du nom, en particulier lorsque cette date diffère de la date d'existence de l'entité.

#### EXEMPLES

1933–2000

**Date d'utilisation du nom « Howard Fast ».**

1960–1986

**Date d'utilisation du nom « E. V. Cunningham », pseudonyme d'Howard Fast.**

30 juillet 1964 – 22 avril 1977

**Date d'utilisation du nom « Direction départementale de l'action sanitaire et sociale ».**

22 avril 1977 - 1 avril 2010

**Date d'utilisation du nom « Direction départementale des affaires sanitaires et sociales ».**

**Deux appellations successives pour le service déconcentré chargé de la politique sanitaire et sociale au niveau départemental en France (connu sous le sigle DDASS).**

1972-2002

**Date d'utilisation du nom « Rencontres Charles Dullin ».**

2003-

**Date d'utilisation du nom « Théâtrales Charles Dullin ».**

**Plusieurs appellations successives pour les Théâtrales Charles Dullin, festival qui a lieu en Val-de-Marne.**

## 8.10 Statut d'identification

### 8.10.1 Instructions de base sur l'enregistrement du statut d'identification

#### 8.10.1.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : 8.10.1.1 [RDA](#)

Le **statut d'identification** est une indication du niveau d'authentification des données identifiant une entité.

Le statut d'identification peut être associé à des données identifiant des œuvres, des expressions, des agents.

Pour le statut d'identification en relation avec des données associées aux œuvres et aux expressions, voir 5.7 Statut d'identification.

#### 8.10.1.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : 8.10.1.2 [RDA](#) – *modification (reformulation)*

Le statut d'identification peut être établi à partir de toute source d'information pertinente.

#### 8.10.1.3 Enregistrement du statut d'identification

▼ *Correspondance* : 8.10.1.2 [RDA](#)

Enregistrer le statut d'identification en utilisant un terme approprié, en s'appuyant de préférence sur un référentiel. Voir par exemple le paragraphe 5.7.1.3.

#### EXEMPLE

provisoire

## 8.11 Entités homonymes indifférenciées

▼ *Correspondance* : 8.11 **RDA** – *divergence*

### 8.11.1 Instructions de base sur l'enregistrement des entités homonymes indifférenciées

#### 8.11.1.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : 8.11.1.1 **RDA** – *divergence*

On entend par **entités homonymes indifférenciées** un regroupement délibéré de plusieurs entités sous forme d'une entité unique faute d'éléments de données suffisants pour les distinguer. RDA-FR déconseille fortement la pratique des entités homonymes indifférenciées, considérée comme source de confusions et d'erreurs.

## 8.12 Source consultée

### 8.12.1 Instructions de base sur l'enregistrement des sources consultées

#### 8.12.1.1 Champ d'application

▼ **Correspondance** : 8.12.1.1 **RDA** – *modification (reformulation)*

Une **source consultée** est une ressource utilisée pour déterminer tout attribut d'identification d'une entité, ou pour déterminer les relations entre entités.

Une source consultée peut être associée à :

- des données identifiant des personnes, des familles ou des collectivités (voir les instructions des chapitres 9 - 11) ;
- des données identifiant des œuvres et des expressions (voir 5.8 Source consultée pour l'enregistrement des attributs d'une œuvre et d'une expression) ;
- des relations entre œuvres, expressions, manifestations ou items (voir 24.7 Source consultée pour l'enregistrement des relations entre œuvres, expressions, manifestations et items) ;
- des relations entre personnes, familles ou collectivités (voir 29.6 Source consultée pour l'enregistrement des relations entre agents).

#### 8.12.1.2 Sources d'information

▲ **Correspondance** : 8.12.1.2 **RDA** – *modification*

Prendre l'information identifiant la source consultée dans la source consultée elle-même ou dans les métadonnées la décrivant.

#### 8.12.1.3 Enregistrement des sources consultées

▼ **Correspondance** : 8.12.1.3 **RDA** – *modification (précision)*

Citer les sources utilisées pour déterminer un nom privilégié ou une variante de nom, suivies d'un court énoncé de l'information trouvée. Indiquer, si nécessaire, l'endroit précis où l'information a été trouvée dans la source.

Note : la présente norme ne statue pas sur le formalisme de citation des sources et sur la rédaction de l'information trouvée.

#### EXEMPLES

Rodgers, Sam. Opinions of military personnel on sexual minorities in the military, ©2006 : page de titre du fichier PDF (Michael D. Palm Center)

Advances in cable-supported bridges, ©2006 : quatrième de couverture (communications présentées à la 5th International Cable-Supported Bridge Operators' Conference, tenue à New York les 28 et 29 août 2006)

Le sport dans l'Antiquité, [2004]: page de titre (Jean-Paul Thuillier), dos (J-P. Thuillier)

Catholicisme, t. XIV, colonnes 792-793 (Tart)

Répertoire topobibliographique des abbayes et prieurés / L.H. Cottineau, 1936-1938, col. 970 ([Dijon] Abbaye de Cisterciennes transférées du Tart), col. 3122 (Tart-l'Abbaye)

Dizionario degli istituti di perfezione. II, 1975, col. 1063-1064 ([Cistercensi] fundazione di Tart)

Le nouveau guide des musées de France / Pierre Cabanne, 1997 ([Dijon] Notre-Dame de Tart)

**Sources pour la collectivité Abbaye Notre-Dame de Tart.**

S'il y a lieu, indiquer la source d'où provient l'information pour d'autres attributs d'identification d'une personne (voir 9.3 - 9.17), famille (voir 10.3 Type de famille - 10.9 Information biographique et historique) ou collectivité (voir 11.3 Lieu associé à la collectivité - 11.12 Identifiant associé à la collectivité).

### EXEMPLES

CORDIER (Valérie), Les « arriérés anormaux perfectibles » dans l'Établissement Départemental d'Assistance de Grugny, in VIMONT (Jean-Claude) (dir.), Jeunes, déviances et identités, XVIIIe - XXe siècle, Cahier du GRHis, n° 15, Publications des Universités de Rouen et du Havre, Mont-Saint-Aignan, 2005, p. 99-111.

**Établissement départemental d'assistance de Grugny (Seine-Maritime) : ouvert par le Conseil général en 1910, il accueille dès sa création la première « école autonome de perfectionnement pour les enfants arriérés » de France.**

Internet, Liste des écoles doctorales accréditées (dernière mise à jour 23/04/2014 et consultée le 06/04/2016)  
Information trouvée : Numéro : 180. Sigle : SHS. Libellé : Sciences humaines et sociales : cultures, individus, sociétés. Année de création : 1994. Année de dernière accréditation : 2014. Etablissement support : COMUE Université Sorbonne Paris Cité. Etablissement coaccrédité : Université Paris Descartes. Commune : Paris  
**Source consultée pour la collectivité École doctorale Sciences humaines et sociales : cultures, individus, sociétés (Paris).**

Wallace, W. Stewart. A dictionary of North American authors deceased before 1950, 1951 : Smith, Abner Comstock ; avocat ; né à Randolph, Verm., 1814 ; décédé à Litchfield, Minn., le 20 septembre 1880

Courriel de la personne, 10 juillet 2002 (Alison Charlotte Stewart, née le 2 avril 1953)

Internet movie database, consultée le 16 octobre 2007 (Toni Collette ; nom de naissance : Antonia Collette ; née le 1er novembre 1972, Sydney, N.-G. du S. ; actrice australienne ; réside à Sydney, possède une deuxième résidence en Irlande)

Oxford dictionary of national biography, consulté sur le Web le 22 juillet 2008 : famille Nichols (active ca 1760–1939), imprimeurs et éditeurs, rédacteurs du Gentleman's magazine et particulièrement connus pour leurs livres sur l'histoire locale et les antiquités, ont gagné en notoriété à la fin du XVIIIe siècle grâce au talentueux John Nichols (1745–1826), imprimeur et écrivain

Page d'accueil du Michael D. Palm Center consultée le 2 mars 2007 (Michael D. Palm Center, un nouvel institut de recherche à l'University of California, Santa Barbara) page À notre sujet (Palm Center, anciennement le Center for the Study of Sexual Minorities in the Military ; sous-section officielle de l'Institute for Social, Behavioral, and Economic Research)

Union list of artist names online, consultée le 28 juillet 2008 (London Stereoscopic Co. ; éditeur et studio de photographie anglais, actif de 1854 à environ 1900 ; variantes : London Stereoscopic & Photo Co., London Stereoscopic and Photo Co., London Stereoscopic and Photographic Company, London Stereoscopic Company)

Citer, le cas échéant, des sources consultées qui n'ont fourni aucune information utile à l'identification de l'entité.

### EXEMPLES

World guide to scientific associations, 1984.

**Aucune information trouvée pour la collectivité Société française de biologie mathématique, fondée en 1962.**

Encyclopaedia Britannica, 15th ed.

**Aucune information trouvée pour la collectivité Lanercost priory.**

## 8.13 Note du rédacteur des métadonnées

▼ **Correspondance** : 8.13 RDA – modification (reformulation)

### 8.13.1 Instructions de base sur la création d'une note du rédacteur des métadonnées

▼ **Correspondance** : 8.13.1 RDA – modification (reformulation)

#### 8.13.1.1 Champ d'application 2015/04

▼ **Correspondance** : 8.13.1.1 RDA – modification (reformulation)

Une **note du rédacteur des métadonnées** est une annotation qui éclaire le choix des attributs, des données sur les relations ou des points d'accès enregistrés pour une entité.

Une note du rédacteur des métadonnées peut être associée à :

- des données identifiant des œuvres, des expressions et des agents (y compris des données sur la construction des points d'accès pour ces entités) ;
- des relations entre œuvres, expressions, manifestations ou items ;
- des relations entre agents.

Pour une note du rédacteur des métadonnées associée à des données identifiant des œuvres et des expressions ainsi que pour la construction des points d'accès pour ces entités, voir 5.9 Note du rédacteur des métadonnées [associée aux attributs de l'œuvre et de l'expression].

Pour une note du rédacteur des métadonnées associée à des relations entre œuvres, expressions, manifestations ou items, voir 24.8 Note du rédacteur des métadonnées [associée à des relations entre œuvres, expressions, manifestations et items].

Pour une note du rédacteur des métadonnées associée à des relations entre agents voir 29.7 Note du rédacteur des métadonnées [associée à des relations entre agents].

#### 8.13.1.2 Sources d'information

▼ **Correspondance** : 8.13.1.2 RDA – modification (reformulation)

Une note du rédacteur des métadonnées peut être établie à partir de toute source pertinente.

#### 8.13.1.3 Création d'une note du rédacteur des métadonnées

▼ **Correspondance** : 8.13.1.3 RDA – modification (reformulation)

Une note est créée chaque fois qu'elle répond à un besoin de clarification ou de justification, notamment :

- a. notes sur les instructions spécifiques appliquées lors de la création du point d'accès autorisé ;

#### EXEMPLE

Application des consignes spécifiques du Guide pratique du catalogueur de la BnF concernant la localisation des universités, centres de recherche (fiche : Localisation des collectivités)

- b. notes justifiant le choix du nom privilégié, la forme du point d'accès, etc. ;

#### EXEMPLES

Forme française du prénom choisie pour le point d'accès autorisé ; les œuvres publiées aux É.-U. ont la forme anglaise, Isidor

L'auteur préfère que la forme chinoise du nom (Li Zhongqing) soit utilisée dans les points d'accès des ressources en chinois et que la forme anglaise (James Z. Lee) soit utilisée dans les ressources en anglais

L'Urban Research Institute à Beyrouth est une petite institution de recherche dont le nom officiel n'existe qu'en anglais. La forme française, non officielle, se rencontre cependant dans certaines de ses publications.

c. notes limitant l'utilisation du point d'accès ;

#### EXEMPLES

A n'utiliser que lorsqu'il s'agit de l'organisateur de spectacles.

**Note portant sur la collectivité Arènes de Nîmes, à distinguer du lieu de même nom.**

Ne pas utiliser Luftwaffe dans les points d'accès pour les unités des forces aériennes allemandes avant 1933 ; utiliser plutôt « Allemagne. Heer. Luftstreitkräfte » pour couvrir la période de 1910 à 1920

Pour les ressources publiées avant la fin de 1950, utiliser Housing Authority of the City of Seattle ; pour les ressources publiées à la fin de 1950 ou après, utiliser Seattle Housing Authority

Ne pas considérer comme une collectivité. « Museo vaticano » et « Musei vaticani » (musée du Vatican et musées du Vatican) sont des termes génériques qui désignent au moins neuf musées et galeries de la Cité du Vatican. Seuls les musées particuliers, par exemple, Museo gregoriano etrusco, doivent être traités comme des collectivités

**Note portant sur la collectivité Musei vaticani.**

d. notes différenciant les agents portant des noms semblables.

#### EXEMPLES

À ne pas confondre avec le Musée Stendhal, 1 rue Hector-Berlioz.

**Note portant sur la collectivité Maison Stendhal (Grenoble).**

Ne pas confondre avec la "Société générale des naufrages" ni avec la "Société centrale de sauvetage des naufragés".

**Note portant sur la Société centrale des naufrages (France).**

Ne pas confondre avec Société internationale de biologie mathématique sise à la même adresse et dirigée par le même président.

**Note portant sur la Société française de biologie mathématique.**

N'est pas la même personne que : Imray, James (nr 93026430)

Ne peut être identifié comme étant : Smith, Alan Jay (n 80115098)

À distinguer du "Conseil européen", qui réunit deux fois par an les chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que le président de la Commission, et qui détermine les grandes orientations politiques de l'Union. A distinguer également du « Conseil de l'Europe ».

**Note portant sur le Conseil de l'Union européenne.**

Une note peut aussi être créée pour fournir une aide à l'utilisation ou la révision du point d'accès autorisé, à la création d'un point d'accès autorisé pour un agent en relation, etc.

#### EXEMPLE

Différentes formes de nom apparaissent régulièrement dans les publications éditées par cette collectivité ; traiter les différentes formes du nom comme des variantes de nom jusqu'à preuve d'un changement de nom



## 8.14 Identifiant associé à l'agent

▲ *Correspondance* : pas de correspondance dans **RDA**

### 8.14.1 Instructions de base sur l'enregistrement d'un identifiant associé à l'agent

#### 8.14.1.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : pas de correspondance dans **RDA**

Un identifiant associé à l'agent est une chaîne de caractères ou de symboles associée :

- soit à l'agent ou à une identité de l'agent (par exemple un identifiant *ISNI - International standard name identifier*<sup>4</sup>) ;
- soit aux données décrivant un agent dans un référentiel (par exemple une notice d'autorité dans un catalogue de bibliothèque).

L'identifiant sert à distinguer un agent d'autres agents. Il doit être unique et univoque pour un référentiel donné.

#### EXEMPLE

##### Identifiants pour Anatole Le Braz (né en 1859, mort en 1926)

Identifiant ISNI : 0000 0001 2137 1749

**Identifiant de la personne.**

Identifiant VIAF : 66469818

**Identifiant système d'un enregistrement décrivant la personne.**

Identifiant de la BnF : 11911531

**Identifiant de l'enregistrement décrivant la personne dans le catalogue général de la BnF.**

Identifiant ARK de la BnF : ark:/12148/cb11911531z

**Identifiant URI d'un enregistrement décrivant la personne.**

Identifiant Sudoc : 026971852

**Identifiant de l'enregistrement décrivant la personne dans le catalogue Sudoc.**

Identifiant IdRef : <http://www.idref.fr/026971852>

**Identifiant URI d'un enregistrement décrivant la personne.**

Dans le cas des personnes ayant plus d'une identité (voir [9.2.2.7](#)), chaque identité a son propre identifiant.

#### EXEMPLE

Frédéric Dard : ISNI 0000 0001 2133 1309

San Antonio : ISNI 0000 0000 7610 2098

**Deux identifiants distincts pour deux identités publiques d'une même personne.**

#### 8.14.1.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : pas de correspondance dans **RDA**

Prendre l'information sur un identifiant associé à l'agent dans toute source pertinente.

<sup>4</sup> International Standard Name Identifier (ISO 27729) <http://www.isni.org/>

### 8.14.1.3 Enregistrement d'un identifiant associé à l'agent

▼ **Correspondance** : pas de correspondance dans **RDA**

Enregistrer l'identifiant associé à l'agent en indiquant la source de l'identifiant ou l'organisme responsable de son attribution.

## 8.15 Ponctuation utilisée dans la construction des points d'accès

▼ *Correspondance* : pas de correspondance dans **RDA** – ajout

Les conventions françaises sur l'ordre des éléments et leur ponctuation dans les points d'accès feront l'objet de l'annexe E.

## **Chapitre 9**

# **IDENTIFICATION DES PERSONNES**

*Avertissement : les exemples utilisent les règles de ponctuation exposées en 9.20 Règles de ponctuation pour la construction des points d'accès noms de personne*

## 9.0 Objectif et champ d'application

▼ Correspondance : 9.0 RDA

Ce chapitre fournit des recommandations générales et des instructions sur :

- a) le choix des noms privilégiés des personnes (voir [9.2.2](#)) ;
- b) l'enregistrement des noms privilégiés et des variantes de nom des personnes (voir [9.2](#)) ;
- c) l'enregistrement des autres attributs d'identification des personnes (voir [9.3 – 9.18](#)) ;
- d) la construction de points d'accès autorisés représentant des personnes (voir [9.19.1](#)) ;
- e) la construction de variantes de points d'accès représentant des personnes (voir [9.19.2](#)).

Ce chapitre fournit des recommandations sur l'enregistrement des noms et des autres attributs d'identification soit comme des éléments séparés, soit comme des parties de points d'accès, soit en combinant les deux façons.

Le nom privilégié de la personne est utilisé comme élément de base du point d'accès autorisé. La ou les variantes de nom de la personne sont utilisées comme éléments de base des variantes de points d'accès. D'autres attributs d'identification de la personne peuvent aussi être inclus dans le point d'accès.

## 9.1 Recommandations générales sur l'identification des personnes

### 9.1.1 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.1.1 RDA](#)

Le ou les noms de la personne peuvent être établis à partir de toute source pertinente.  
Pour des directives supplémentaires sur les sources d'information pour le nom privilégié de la personne, voir [9.2.2.2](#).  
Les autres attributs d'identification de la personne peuvent être établis à partir de toute source pertinente.

### 9.1.2 Utilisation des points d'accès pour représenter des personnes

▼ *Correspondance* : [9.1.2 RDA](#)

Un point d'accès autorisé est une des techniques utilisées pour représenter soit une personne associée à une ressource (voir 18.4.1 Enregistrement des relations entre agents et œuvres, expressions, manifestations ou items), soit une personne en relation (voir 30.1 Personne en relation).  
Lors de la construction de points d'accès autorisés représentant des personnes, appliquer les recommandations sous [9.19.1](#).  
Lors de la construction de variantes de point d'accès représentant des personnes, appliquer les recommandations sous [9.19.2](#).

## 9.2 Nom de personne

### [9.2.1 Instructions de base sur l'enregistrement des noms de personnes]

▲ **Correspondance** : [9.2.2 RDA](#) – suppression

Pour les instructions de base sur l'enregistrement des noms de personnes, se référer aux recommandations du chapitre 8, en particulier : [8.1](#), [8.5](#) et [8.12](#).

### 9.2.2 Nom privilégié de la personne

▼ **Correspondance** : [9.2.2 RDA](#) – précisions

#### 9.2.2.1 Champ d'application

▼ **Correspondance** : [9.2.2.1 RDA](#) – précision

Le **nom privilégié de la personne** est le nom ou la forme de nom choisie pour servir d'élément de base du point d'accès autorisé représentant cette personne.

Si un individu a plus d'une identité, chaque identité est considérée comme une entité bibliographique distincte.

Un nom privilégié est choisi pour chaque identité (voir [9.2.2.7](#)).

Ce nom privilégié peut parfois être accompagné d'un nom privilégié supplémentaire. Voir :

- [9.2.2.4.2](#) Choix de la langue et de l'écriture : cas de la forme linguistique d'usage courant en France ;
- [9.2.2.4.3](#) Noms translittérés et/ou romanisés.

#### 9.2.2.2 Sources d'information

▼ **Correspondance** : [9.2.2.2 RDA](#) – précision

Déterminer le nom privilégié d'une personne à partir des sources suivantes (par ordre de préférence) :

- a. ressources associées à la personne. Utiliser en priorité les sources d'information privilégiées (voir 2.2.2 Identification des Manifestations et des Items. Source d'information privilégiée) puis les autres mentions formelles du nom figurant dans ces ressources ;
- b. autres sources, notamment sources de référence. Utiliser par ordre de priorité :
  - les fichiers d'autorité nationaux ou internationaux (exemple : *Virtual International Authority File*<sup>5</sup>) ;
  - les ouvrages, sites et bases de données de référence (parmi lesquels les encyclopédies nationales, les encyclopédies en ligne, etc.).

#### 9.2.2.3 Choix du nom privilégié

▼ **Correspondance** : [9.2.2.3 RDA](#) – précision

En général, choisir le nom sous lequel la personne est le plus couramment connue comme nom privilégié de cette personne. Le nom choisi peut être le nom véritable de la personne, un pseudonyme, un titre de noblesse, un surnom, des initiales ou une autre appellation.

Pour des instructions supplémentaires sur le choix du nom privilégié d'une personne connue sous plus d'une forme du même nom, voir [9.2.2.4](#) ; ou sous plus d'un nom, voir [9.2.2.7](#).

#### 9.2.2.4 Formes différentes du même nom

▼ **Correspondance** : [9.2.2.5 RDA](#) – précision

Si une personne est connue sous plus d'une forme du même nom, choisir le nom privilégié ou les

---

<sup>5</sup> <https://viaf.org/>

noms privilégiés de la personne en appliquant les critères suivants :

- a. complétude de la forme ;
- b. langue et écriture ;
- c. orthographe.

#### 9.2.2.4.1 Complétude de la forme

▼ **Correspondance** : 9.2.2.5.1 **RDA** – *précision*

Si les formes d'un nom de personne sont plus ou moins développées, choisir comme nom privilégié la forme la plus complète trouvée sur les ressources auxquelles la personne contribue.

##### EXEMPLES

André Sylvain Labarthe

**Autres formes également trouvées sur les ressources :**

André Labarthe

André S. Labarthe

Dominique de Villepin

**La forme développée du nom de famille Dominique Galouzeau de Villepin n'apparaît pas sur les ressources auxquelles la personne a contribué.**

Pour les étrangers, les formes des noms suivent les usages nationaux édictés dans les documents de référence internationaux (*Names of Persons*). Les sources principales à utiliser sont les référentiels nationaux (fichiers d'autorité nationaux, ressources nationales). Si une forme courte et une forme longue coexistent, privilégier la forme longue.

##### EXEMPLE

Thomas Asbury Wilson

**Forme retenue de la notice de la Bibliothèque du Congrès : "Wilson, Thomas A. (Thomas Asbury), 1866-1944".**

##### *Exception*

S'il existe une forme plus courte consacrée par l'usage (forme de notoriété, forme conventionnelle du nom, etc.), choisir cette forme comme nom privilégié.

##### EXEMPLES

Jules Barbey d'Aurevilly

**Autres formes également trouvées sur les ressources :**

J. Barbey d'Aurevilly

Jules-Amédée Barbey d'Aurevilly

J.-A. Barbey d'Aurevilly

Victor Hugo

**Autre forme également trouvée sur les ressources :**

Victor-Marie Hugo

##### *Ajout facultatif*

Il est possible de développer le prénom d'usage ou tout autre élément du nom, lorsqu'il est connu, pour contribuer à lever les homonymies.



#### EXEMPLE

Émile Dot

**La forme développée Émile Dot n'apparaît pas sur les ressources auxquelles la personne a contribué. On trouve uniquement « E. Dot » mais il est nécessaire de le distinguer d'Étienne Dot.**

#### 9.2.2.4.2 Choix de la langue et de l'écriture

▼ *Correspondance* : [9.2.2.5.2 RDA](#) – *précision*

Lorsqu'un nom de personne apparaît dans plus d'une langue et/ou écriture dans les ressources associées à la personne :

a) choisir comme nom privilégié la forme dans la langue et l'écriture le plus souvent associées à la personne (voir [9.14](#)) ;

#### EXEMPLES

Joan Fuster

**Nom privilégié en catalan pour un auteur de nationalité espagnole écrivant en catalan. La forme espagnole du nom Juan Fuster n'est pas le nom privilégié de la personne.**

宁瀛

**Nom privilégié en chinois pour Ning Ying, réalisatrice de films en chinois.**

Caius Julius Caesar

**Nom privilégié en latin pour Jules César.**

b) s'il n'est pas possible d'associer une langue aux œuvres de la personne, choisir la forme dans la langue et l'écriture du pays associé à la personne (voir [9.10](#)) ;

#### EXEMPLE

Андрей Рублев

**Nom privilégié en écriture cyrillique d'Andreï Roublev, peintre russe.**

c) en l'absence de langue d'expression et de certitude quant au pays associé à la personne, choisir comme nom privilégié la forme la plus courante dans les ressources associées à la personne ;

#### EXEMPLE

Alexander Agricola

**Compositeur auquel aucun pays ne peut être associé, aussi connu sous le nom d'Alexander Ackerman. Alexander Agricola est la forme apparaissant le plus souvent dans les ressources qui lui sont associées.**

d) à défaut, choisir comme nom privilégié la forme française ou la forme en usage en France.

#### EXEMPLE

Maître de Bedford

**Les ressources associées à la personne portent : Maître de Bedford et Bedford Master.**

### *Cas des formes linguistiques d'usage courant en France*

Lorsqu'une des autres formes linguistiques est d'usage courant en France (c'est-à-dire bien établie dans les sources de référence françaises), la choisir comme nom privilégié supplémentaire.

Si différentes formes sont trouvées dans les sources de référence françaises, choisir comme nom privilégié, en plus de la forme originale, celle qui se rencontre le plus souvent.

#### **EXEMPLES**

Jules César

**Nom privilégié supplémentaire pour Caius Julius Caesar, construit à partir de la forme d'usage courant.**

Christine

**Nom privilégié supplémentaire pour Kristina, reine de Suède, construit à partir de la forme d'usage courant.**

#### 9.2.2.4.3 Noms translittérés et/ou romanisés

▼ *Correspondance* : 9.2.2.5.3 **RDA** – *précision*

Si le nom privilégié est dans une écriture en caractères non latins, enregistrer la forme translittérée ou romanisée, selon la norme de translittération en vigueur, comme nom privilégié supplémentaire.

#### **EXEMPLES**

老子

**Nom privilégié fondé sur la forme originale.**

Lao zi

**Nom privilégié supplémentaire fondé sur la forme translittérée selon la norme NF ISO 7098 : 1992.**

رسانة دبع لامج

**Nom privilégié fondé sur la forme originale.**

Ġamāl 'Abd al-Nāṣir

**Nom privilégié supplémentaire fondé sur la forme translittérée selon la norme NF ISO 233-2 : 1993.**

A. Скрѣбин

**Nom privilégié fondé sur la forme originale.**

A. Skrâbin

**Nom privilégié supplémentaire fondé sur la forme translittérée selon la norme ISO 9 : 1995.**

Евгений Евтушенко

**Nom privilégié fondé sur la forme originale.**

Evgenij Evtušenko

**Nom privilégié supplémentaire fondé sur la forme translittérée selon la norme ISO 9 : 1995.**

משה דיין

**Nom privilégié fondé sur la forme originale.**

Mošeh Dayyan

**Nom privilégié supplémentaire fondé sur la forme translittérée selon la norme NF ISO 259-2 : 1995.**

Si le nom d'une personne est trouvé uniquement sous une forme romanisée dans les ressources associées à la personne, choisir cette forme comme nom privilégié. Si le nom

d'une personne est trouvé sous plusieurs formes romanisées dans les ressources associées à la personne, choisir la forme qui se rencontre le plus souvent.

#### **Variantes de nom**

Enregistrer les autres formes du nom translittéré comme des variantes de nom (voir [9.2.3.9](#)). Les formes translittérées ou romanisées selon d'autres normes sont enregistrées comme des variantes de nom.

#### **Cas des formes d'usage courant en France**

Si une forme de nom est bien établie dans les sources de référence françaises, choisir cette forme de nom comme nom privilégié en plus de la forme originale et de la forme translittérée.

Si différentes formes sont trouvées dans les sources de référence françaises, choisir comme nom privilégié, en plus de la forme originale et de la forme translittérée, celle qui se rencontre le plus souvent.

#### **EXEMPLE**

АНТОН ПАВЛОВИЧ ЧЕХОВ

**Nom privilégié fondé sur la forme originale.**

Anton Pavlovič Čehov

**Nom privilégié supplémentaire fondé sur la forme translittérée (norme ISO 9 :1995).**

Anton Pavlovitch Tchekhov

**Nom privilégié supplémentaire fondé sur la forme d'usage courant en France.**

#### **9.2.2.4.4 Orthographe**

▼ *Correspondance* : [9.2.2.5.4 RDA](#) – *précision*

Si le nom d'une personne est orthographié de différentes façons et que ces variantes ne résultent pas de différentes translittérations, choisir la forme la plus utilisée.

Pour les différentes orthographes résultant de différentes translittérations, voir [9.2.2.4.3](#).

#### **Variantes de nom**

Enregistrer les autres orthographes du nom comme des variantes de nom (voir [9.2.3.9](#)).

#### **EXEMPLE**

Gabriel de Montgommery

**Forme la plus utilisée, considérée comme nom privilégié.**

Gabriel de Montgomery

**Autre orthographe trouvée, considérée comme variante de nom.**

#### **9.2.2.5 Plusieurs noms pour la même personne**

▼ *Correspondance* : [9.2.2.6 RDA](#) – *précision*

Choisir comme nom privilégié de la personne le nom le plus fréquemment rencontré sur les ressources qui lui sont associées.

Deux cas particuliers sont à distinguer :

- le cas d'usages successifs de noms (voir [9.2.2.6](#)) ;
- le cas des pseudonymes (voir [9.2.2.7](#)).

Enregistrer les autres noms sous lesquels la personne apparaît sur les ressources qui lui sont associées comme des variantes de nom (voir [9.2.3](#)).

### 9.2.2.6 Changement de nom

▼ *Correspondance* : [9.2.2.7 RDA](#) – *précision*

En cas d'usage successif de noms, enregistrer comme nom privilégié le nom le plus récent.

#### EXEMPLES

Muhammad Ali

**Nom privilégié, changement de nom de Cassius Clay à Muhammad Ali.**

Cécilia Attias

**Nom privilégié, changement de nom de Cécilia Ciganer-Albéniz à Cécilia Sarkozy puis à Cécilia Attias.**

#### *Exceptions*

Si la personne est plus connue sous un nom antérieur, choisir ce nom comme nom privilégié.

#### EXEMPLE

Louise de La Vallière

**Nom privilégié, changement de nom de Louise de La Vallière à Louise de la Miséricorde, le nom antérieur restant le plus connu.**

Quand une personne possède à la fois un nom de pape et un nom de saint ou un nom de souverain et un nom de saint, choisir le nom de pape ou de souverain.

#### EXEMPLES

Louis IX

**Roi de France. Connue également sous le nom de saint Louis.**

Olav II

**Roi de Norvège. Connue également sous le nom de saint Olav.**

#### *Variantes de nom*

Enregistrer les autres noms comme des variantes de nom (voir [9.2.3](#)).

### 9.2.2.7 Traitement des pseudonymes

▼ *Correspondance* : [9.2.2.8 RDA](#) – *précision*

On entend par **pseudonyme** un nom utilisé par une personne (seule ou en collaboration avec d'autres personnes) et qui n'est pas son nom véritable. On considère comme des pseudonymes les noms de plume, les noms de scène, les noms de guerre et les noms d'artiste. Les noms de règne ne sont pas des pseudonymes.

Si un individu utilise son nom et un ou plusieurs pseudonymes, ou bien plusieurs pseudonymes seuls, on considère qu'il possède plusieurs identités publiques. Chaque identité est considérée comme une personne distincte (entité bibliographique). Un nom privilégié est choisi pour chaque identité.

### **Cas des surnoms**

Il faut distinguer les pseudonymes des **surnoms**. À la différence des pseudonymes, les surnoms sont donnés à une personne par d'autres. Le surnom donné à une personne fait l'objet d'une variante de nom mais n'est pas une identité.

#### **EXEMPLES**

Jean Duns Scot

**Variante de nom** : Doctor subtilis

Willie Smith

**Variante de nom** : Willie The Lion Smith

Le Roux, Jean

**Variante de nom** : Le Roux, René

**Jean Le Roux est également connu sous le prénom René.**

#### **9.2.2.7.1 Cas d'une personne utilisant son vrai nom avec un ou plusieurs pseudonymes ou cas d'une personne utilisant plusieurs pseudonymes**

▼ **Correspondance** : pas de correspondance dans **RDA**

Une personne qui utilise son vrai nom avec un ou plusieurs pseudonymes, ou seulement plusieurs pseudonymes, est considérée comme ayant plusieurs identités publiques.

#### **EXEMPLES**

Lewis Carroll

**Pseudonyme.**

Charles Ludwige Dogson

**Nom véritable.**

Marielle Lefebvre

**Nom véritable.**

Françoise d'Eaubonne

**Pseudonyme.**

Gracchus Baboeuf

**Pseudonyme.**

François-Noël Baboeuf

**Nom véritable.**

François Rabelais

**Nom véritable.**

Alcofrybas Nasier

**Pseudonyme.**

Charles Garvice

**Nom véritable.**

Charles Gibson

**Pseudonyme.**

Caroline Hart

**Pseudonyme.**

#### **9.2.2.7.2 Cas d'une personne utilisant uniquement son pseudonyme**

▼ **Correspondance** : pas de correspondance dans **RDA**

Si une personne n'utilise que son pseudonyme, elle est considérée n'avoir qu'une identité. Choisir comme nom privilégié le pseudonyme ; enregistrer le nom véritable de l'individu comme variante de nom, à condition qu'il soit dévoilé.

### EXEMPLES

Suzanne Valadon

**Pseudonyme choisi comme nom privilégié.**

Marie-Clémentine Valadon

**Nom véritable enregistré comme variante de nom.**

Miss-Tic

**Pseudonyme choisi comme nom privilégié.**

Radhia de Ruiter

**Nom véritable enregistré comme variante de nom.**

Colonel Fabien

**Pseudonyme choisi comme nom privilégié.**

Pierre Georges

**Nom véritable enregistré comme variante de nom.**

### 9.2.2.8 Enregistrement du nom privilégié

▼ *Correspondance* : [9.2.2.4 RDA](#) – *précision*

Enregistrer le nom choisi comme nom privilégié d'une personne en appliquant les recommandations générales sur l'enregistrement des noms données sous [8.5](#).

Si le nom est constitué de plusieurs parties, enregistrer comme premier élément la partie du nom sous laquelle la personne serait normalement classée dans les fichiers d'autorité du pays qui lui est associé.

Les usages nationaux des noms sont fixés par les *Names of Persons* : voir [9.10](#) et [9.11](#).

### ENREGISTREMENT DES NOMS CONTENANT UN NOM DE FAMILLE

### 9.2.2.9 Recommandations générales sur l'enregistrement des noms contenant un nom de famille

▼ *Correspondance* : [9.2.2.9 RDA](#) – *précision*

Pour les noms contenant un nom de famille ou un élément de nom qui en tient lieu, ce dernier est enregistré comme élément d'entrée. Les autres éléments du nom (le(s) prénom(s), les patronymes ou, à défaut, un mot ou une expression) sont enregistrés en éléments rejetés.

### EXEMPLES

Magritte, René

**René : prénom, élément rejeté.**

Frankenhalter, Helen

**Helen : prénom, élément rejeté.**

Deidier, Abbé

**« Abbé Deidier » est la seule forme du nom trouvée sur les ressources. « Abbé » est un terme associé au nom en l'absence d'un prénom connu. On considère « Abbé » comme faisant partie du nom.**

Delbée, Madame Jean

**« Madame Jean Delbée » est la seule forme du nom trouvée sur les ressources.**

Servan-Schreiber, Elizabeth

**Elizabeth : prénom, élément rejeté.**

La Fontaine, Jean de

**Jean : prénom et « de » : particule, éléments rejetés.**

Denis, Mère

« **Mère Denis** » est la seule forme du nom trouvée sur les ressources. « Mère » est un terme associé au nom en l'absence d'un prénom connu. On considère donc « Mère » comme faisant partie du nom.

#### 9.2.2.9.1 Nom de famille représenté par une initiale

▼ *Correspondance* : **9.2.2.9.1 RDA** – reformulation

La règle donnée au paragraphe précédent s'applique quand le nom de famille se réduit à une initiale.

##### EXEMPLE

C., Melanie

#### 9.2.2.9.2 Partie du nom traitée comme un nom de famille

▼ *Correspondance* : **9.2.2.9.2 RDA** – reformulation

Tout élément qui tient lieu de nom de famille est traité comme tel.

##### EXEMPLE

X, Malcolm

#### 9.2.2.9.3 Personnes connues seulement par un nom de famille

▼ *Correspondance* : **9.2.2.9.3 RDA** – précision

Si le nom sous lequel une personne est connue est seulement constitué d'un nom de famille, traiter le mot ou l'expression associée au nom dans les ressources associées à la personne ou dans les sources de référence comme une partie intégrante du nom. Enregistrer le terme de politesse comme élément rejeté.

##### EXEMPLES

Denis, Mère

Latimer, Mr

#### 9.2.2.9.4 Personnes connues sous un nom d'alliance

▼ *Correspondance* : **9.2.2.9.4 RDA** – *divergence* (respect des formes nationales)

Si une personne mariée n'est identifiée que par le nom d'un époux, l'élément d'entrée est le nom de famille. Respecter l'ordre des éléments rejetés.

##### EXEMPLE

Delbée, Madame Jean

Dans tous les cas, respecter les usages nationaux.

### EXEMPLES

Kodály Zoltán, Emma  
**Épouse de Zoltán Kodály.**

Uí Ogáin, Ríonach  
**Épouse de M. O' Ogáin.**

#### 9.2.2.9.5 Mots, etc. indiquant une relation après des noms de famille

▼ *Correspondance* : **9.2.2.9.5 RDA** – *précision*

Dans tous les cas, respecter les usages nationaux.

### EXEMPLE

Lima Sobrinho, Barbosa  
**Nom portugais. « Sobrinho » signifie neveu en portugais.**

#### *Usage français*

Les mots indiquant une relation de famille, tels que « père » ou « fils », ne font pas partie du nom privilégié lorsque celui-ci comporte un nom et un prénom.

### EXEMPLE

Dumas, Alexandre  
**Le père et le fils sont distingués par les dates biographiques.**

#### 9.2.2.9.6 Traitement des saints et des souverains

▼ *Correspondance* : **9.2.2.9.6 RDA** – *divergence* (les saints et les souverains sont traités de la même manière)

Le nom privilégié est enregistré en ordre direct.

### EXEMPLES

Thomas More  
**Saint.**

Joseph Bonaparte  
**Souverain.**

#### 9.2.2.10 Noms de famille composés

▼ *Correspondance* : **9.2.2.10 RDA** – *simplification* (fusion des paragraphes 9.2.2.10.1 et 9.2.2.10.2)

Un **nom de famille** est dit **composé** s'il est constitué de deux noms propres ou plus, juxtaposés ou réunis par un trait d'union ou par tout autre signe typographique.

### EXEMPLES

Lloyd George



Victor Leclercq

Saint-Exupéry

Rétif de La Bretonne

Ledru-Rollin

Des noms composés peuvent provenir d'un prénom et d'un nom.

#### EXEMPLE

Firmin-Didot

Enregistrer un nom de famille composé en appliquant les recommandations générales sur l'enregistrement des noms de famille données sous [9.2.2.9](#).

Enregistrer comme premier élément la partie du nom sous laquelle la personne est classée selon les usages nationaux et dans les sources de référence dans la langue de la personne (voir [9.14](#)) ou du pays de résidence ou d'activité de la personne (voir [9.10](#)). Suivre l'usage pour ce pays, ainsi qu'il est précisé dans *Names of Persons*.

À défaut, enregistrer la première partie du nom de famille comme premier élément. Considérer alors les initiales précédant un nom de famille comme ne faisant pas partie du nom de famille.

#### EXEMPLE

Smith, John B.

**Élément d'entrée : Smith.**

Si le nom composé d'une même personne se présente alternativement avec ou sans trait d'union, à défaut de connaître l'usage adopté par la personne, enregistrer le nom avec trait d'union.

### 9.2.2.11 Noms de famille avec particules écrites séparément

▼ **Correspondance** : [9.2.2.11 RDA](#) – simplification (fusion des paragraphes 9.2.2.11.1 et 9.2.2.11.2)

Si un nom de famille comporte une ou plusieurs particules écrites séparément, appliquer les recommandations générales sur l'enregistrement des noms de famille sous [9.2.2.9](#).

Si un nom de famille comprend un article, une préposition ou une combinaison des deux, enregistrer comme premier élément la partie utilisée le plus couramment comme premier élément. Déterminer l'usage courant en consultant les usages nationaux et les sources de référence du pays associé à la personne (voir [9.10](#)).

À défaut, enregistrer la première partie du nom de famille comme premier élément.

Pour une particule identique, la construction peut être différente selon les usages nationaux.

#### EXEMPLES

De Roye, Jean

**Écrivain belge : l'élément d'entrée du nom inclut « de ».**

Roye, Jean de  
**Notaire français : l'élément d'entrée du nom n'inclut pas « de ».**

### *Usage français*

Les particules « de » et « d' » sont rejetées. Garder les autres éléments comme premier élément du nom.

#### **EXEMPLES**

La Fontaine  
**Élément d'entrée pour Jean de La Fontaine.**

La Mothe Le Vayer  
**Élément d'entrée pour François de La Mothe Le Vayer.**

Le Rouge  
**Élément d'entrée pour Gustave Le Rouge.**

Du Ménil  
**Élément d'entrée pour Édélestand Du Ménil.**

Des Granges  
**Élément d'entrée pour Charles-Marc Des Granges.**

### 9.2.2.12 Particules jointes par un trait d'union aux noms de famille

▼ *Correspondance* : [9.2.2.12 RDA](#)

Enregistrer un nom contenant une particule jointe par un trait d'union à un nom de famille en appliquant les recommandations générales sur l'enregistrement des noms de famille données sous [9.2.2.9](#).

Lorsque la particule est habituellement jointe par un trait d'union au nom de famille, enregistrer la particule comme premier élément.

#### **EXEMPLES**

Fon-Lampe, A. A.

Ter- Horst, Joannes Hermannus

### 9.2.2.13 Noms de famille des membres de familles régnantes

▼ *Correspondance* : [9.2.2.13 RDA](#)

Pour une personne membre d'une famille régnante, le nom de famille, de maison, de dynastie est enregistré comme premier élément.

Appliquer les recommandations générales sur l'enregistrement des noms de famille sous [9.2.2.9](#).

#### **EXEMPLES**

Bernadotte, Folke  
**Membre d'une famille régnante.**

Habsburg, Otto von  
**Membre d'une famille ayant régné.**

Orléans, Henri d'  
**Membre d'une famille ayant régné.**

Pour les noms de personnes royales, voir [9.2.2.20](#).

Enregistrer les titres que la personne utilise toujours en appliquant les instructions sous [9.4.1.5](#).

**Variantes de nom**

Enregistrer le nom antérieur comme variante de nom (voir [9.2.3.7](#)).

*ENREGISTREMENT DES NOMS CONTENANT UN TITRE DE NOBLESSE*

**9.2.2.14 Recommandations générales sur l'enregistrement des noms contenant un titre de noblesse**

▼ **Correspondance** : [9.2.2.14 RDA](#)

Enregistrer un nom contenant un titre de noblesse en appliquant les recommandations générales sur l'enregistrement des noms données sous [8.5](#).

Si la forme du nom choisie comprend un titre de noblesse, enregistrer comme premier élément le nom propre compris dans le titre de noblesse (y compris les titres de courtoisie).

**EXEMPLE**

Guise, Charles de Lorraine duc de  
**Et non : Lorraine, Charles de, duc de Guise.**

Si le nom propre compris dans un titre de noblesse se substitue au nom de famille, l'enregistrer comme tel.

**EXEMPLE**

Norwich, John Julius  
**Nom d'usage de John Julius Cooper, vicomte Norwich, qui utilise Norwich comme nom de famille.**

**Variantes de nom**

Enregistrer comme variante de nom une forme utilisant le nom de famille comme premier élément (voir [9.2.3.10](#)). Ne pas l'enregistrer si le nom propre utilisé dans le titre est identique au nom de famille.

Pour les noms de personnes royales, voir [9.2.2.20](#).

Pour les saints et les saintes, voir [9.2.2.9.6](#).

*[9.2.2.15 Titres de la pairie du Royaume-Uni qui comprennent une désignation territoriale]*

▲ **Correspondance** : [9.2.2.15 RDA](#) – suppression

*[9.2.2.16 Juges de la Cour de session écossaise portant un titre juridique commençant par Lord]*

▲ **Correspondance** : [9.2.2.16 RDA](#) – suppression

[9.2.2.17 Titres abandonnés et titres nouvellement acquis]

▲ **Correspondance** : 9.2.2.17 RDA – suppression

**ENREGISTREMENT DES NOMS NE CONTENANT NI UN NOM DE FAMILLE  
NI UN TITRE DE NOBLESSE**

9.2.2.18 Recommandations générales sur l'enregistrement des noms ne contenant ni un nom de famille ni un titre de noblesse

▼ **Correspondance** : 9.2.2.18 RDA – simplification (fusion avec le paragraphe 9.2.2.18.1)

Enregistrer un nom qui ne comprend pas un nom de famille et qui est porté par une personne qui n'est pas identifiée par un titre de noblesse en appliquant les recommandations générales sur l'enregistrement des noms données sous [8.5](#).

Enregistrer comme premier élément la partie du nom sous laquelle la personne est classée dans les sources de référence et conformément aux règles nationales.

**EXEMPLE**

Abbas Haji

**Les noms éthiopiens ne comportent pas toujours de nom de famille.**

Dans le cas où les règles nationales ne peuvent pas être déterminées, enregistrer le nom en ordre direct.

**EXEMPLE**

Čhos-kyi 'od-zer

**Traducteur de sanskrit en mongol du début du XIVe siècle.**

Inclure comme une partie intégrante du nom tout mot ou toute expression indiquant un lieu d'origine, un domicile, une occupation ou toute autre caractéristique communément associée au nom dans les ressources associées à la personne ou dans les sources de référence.

**EXEMPLES**

Pline l'Ancien

Léonard de Vinci

Traiter tout chiffre romain associé à un prénom (par exemple, dans le cas de certains papes, de membres d'une famille royale et d'ecclésiastiques) comme une partie intégrante du nom.

**EXEMPLES**

Jean-Paul II

Maximos IV

Ne pas intégrer le terme « saint » ou « sainte » comme une partie du nom d'une personne canonisée. L'enregistrer comme un terme associé à la personne (voir [9.6.1.4](#)).

#### **Variantes de nom**

Enregistrer comme variantes de nom, lorsque c'est approprié, les formes du nom incluant un mot ou une expression (voir [9.2.3.10](#)), les autres formes linguistiques du nom (voir [9.2.3.9](#)) et les autres noms sous lesquels la personne est connue (voir [9.2.3.10](#)).

### 9.2.2.19 Noms contenant un patronyme, sans nom de famille

▼ **Correspondance** : [9.2.2.19 RDA](#) – précision

Enregistrer un nom constitué d'un ou de plusieurs prénoms et d'un **patronyme** en appliquant les recommandations générales sur l'enregistrement des noms données sous [8.5](#). Enregistrer le premier prénom comme premier élément, suivi par le reste du nom en ordre direct. Dans tous les cas, respecter les règles nationales.

#### **EXEMPLE**

Karólína Lárusdóttir  
**Peintre islandaise.**

### 9.2.2.20 Noms de personnes royales

▼ **Correspondance** : [9.2.2.20 RDA](#) – précision

Enregistrer les noms de personnes royales en appliquant les recommandations générales sur l'enregistrement des noms qui ne contiennent ni un nom de famille ni un titre de noblesse données sous [9.2.2.18](#).

#### **EXEMPLE**

Gustav I  
**Roi de Suède. La forme nationale suédoise n'inclut pas le nom de famille « Vasa ».**

Si le nom sous lequel une personne royale est connue dans sa forme nationale comprend le nom d'une famille royale, d'une dynastie, d'une désignation territoriale, etc. ou un nom de famille, enregistrer le nom en ordre direct. Enregistrer les titres en appliquant les instructions données sous [9.4.1.4](#).

#### **EXEMPLES**

Kazimierz Jagiellończyk  
**Roi de Pologne.**

Aliénor d'Aquitaine  
**Reine de France puis d'Angleterre.**

## ENREGISTREMENT DES NOMS CONSTITUÉS D'INITIALES, DE LETTRES SÉPARÉES OU DE CHIFFRES

### 9.2.2.21 Recommandations générales sur l'enregistrement des noms constitués d'initiales, de lettres séparées ou de chiffres

▼ *Correspondance* : [9.2.2.21 RDA](#) – reformulation

Enregistrer un nom constitué d'initiales, de lettres séparées ou de chiffres, ou constitué principalement d'initiales, en appliquant les recommandations générales sur l'enregistrement des noms données sous [8.5](#).

Enregistrer les initiales, les lettres ou les chiffres en ordre direct.  
La typographie choisie par la source est respectée.

#### EXEMPLES

J\*\*\* W\*\*\*\*\*

L. P. C. B. D. G. S. D. P. M. A. O. D. C., Marquis de

M. G. F. D. A.\*\* C. D. C.

F@B.fabscorpion

Les initiales suivies d'un point sont systématiquement séparées par une espace (voir [8.5.6.1](#)).

#### EXEMPLE

L. R. E. P.

Poète du XVII<sup>e</sup> siècle. Sur la publication, on trouve « L.R.E.P. » sans espace.

## ENREGISTREMENT DES NOMS CONSTITUÉS D'UNE EXPRESSION

### 9.2.2.22 Recommandations générales sur l'enregistrement des noms constitués d'une expression

▼ *Correspondance* : [9.2.2.22 RDA](#) – précision

Enregistrer en appliquant les recommandations générales sur l'enregistrement des noms données sous [8.5](#) un nom constitué :

a) d'une expression formée d'un prénom ou de prénoms précédés par un terme de politesse etc., voir [9.2.2.23](#) ;

ou

b) d'une expression contenant le nom d'une autre personne, voir [9.2.2.24](#) ;

ou

c) d'une expression ne contenant ni nom ni prénom, voir [9.2.2.25](#) ;

ou

d) d'une expression nommant une œuvre de la personne, voir [9.2.2.26](#) ;

ou

e) d'une expression formée d'un ou plusieurs prénoms précédés par des mots autres qu'un terme de politesse ou un titre de poste ou de fonction, voir [9.2.2.27](#) ;

ou

f) d'une expression où la nature des éléments qui composent un nom constitué de plusieurs parties ne peut être déterminée, voir [9.2.2.28](#).

Enregistrer le nom en ordre direct.

Pour une expression constituée d'éléments pouvant passer pour un nom de famille accompagné de prénom(s) ou d'initiale(s) de prénom(s), voir [9.2.2.29](#).

### 9.2.2.23 Expression constituée d'un ou plusieurs prénoms précédés par un terme de politesse etc.

▼ **Correspondance** : [9.2.2.23 RDA](#) – *précisions*

Les noms composés d'une expression constituée d'un prénom ou de prénoms précédés par un terme de politesse sont enregistrés en ordre direct.

#### EXEMPLE

Miss Dorothée

### 9.2.2.24 Expression contenant le nom d'une autre personne

▼ **Correspondance** : [9.2.2.24 RDA](#) – *précision (introduction des paragraphes 9.2.2.24.1 et 9.2.2.24.2)*

#### 9.2.2.24.1 Expression indiquant une relation de parenté avec une autre personne

*Divergence avec RDA.*

Choisir comme élément d'entrée le nom de famille, et enregistrer le reste du nom comme élément rejeté, en conservant l'ordre des éléments.

#### EXEMPLES

Arnoullet, Veuve de Balthazar

**L'ordre des éléments composant le nom est respecté dans l'élément rejeté.**

Latimer's Brother, Mr

**L'ordre des éléments composant le nom est respecté dans l'élément d'entrée.**

Bolton, Sister of the Late Major-Gen.

Vizkeletyné Ecsedy, Judit

**L'enclitique "né", qui indique un nom de femme mariée en Hongrie, fait partie intégrante du nom.**

#### 9.2.2.24.2 Auteurs prétendus

Enregistrer en ordre direct le nom dont les formes de notoriété commence par « Pseudo- ».

#### EXEMPLE

Pseudo-Brutus

Pour les attributions, voir le chapitre 19 Agents associées à une œuvre.

### 9.2.2.25 Expression ne contenant ni nom ni prénom

▼ *Correspondance* : [9.2.2.25 RDA](#)

Enregistrer un mot ou une expression ne contenant ni nom ni prénom en appliquant les recommandations générales sur l'enregistrement des noms données sous [8.5](#). Enregistrer le mot ou l'expression en ordre direct. Considérer ce mot ou cette expression comme le nom d'une personne si cette personne est couramment identifiée par ce mot ou cette expression dans les ressources associées à la personne et dans les sources de référence.

#### EXEMPLES

Un vicaire général

**Mention de responsabilité : De l'imitation de Jésus-Christ. Traduction nouvelle... / par un vicaire général, 1862.**

Un pauvre ermite

Sei Shonagon

**"Shōnagon" est son titre de Dame de la Cour ; "Sei" la lecture sinisée du premier idéogramme de son clan, les Kiyohara.**

#### *Variantes de nom*

Une variante de nom peut être enregistrée en rejetant l'article.

#### EXEMPLE

Vicaire général, Un

### 9.2.2.26 Expression nommant une œuvre de la personne

▼ *Correspondance* : [9.2.2.26 RDA](#)

Enregistrer une expression nommant une œuvre de la personne en appliquant les recommandations générales sur l'enregistrement des noms données sous [8.5](#). Enregistrer l'expression en ordre direct. Considérer une telle expression comme le nom d'une personne si cette personne est couramment identifiée par cette expression dans les ressources associées à la personne et dans les sources de référence.

#### EXEMPLES

L'Auteur de l'Adresse au peuple breton

Maître de l'Annonciation d'Aix

Si la personne est couramment identifiée par un nom véritable ou un autre nom (voir [9.2.2.5](#)) et qu'une expression comprenant le titre d'une autre œuvre apparaît dans les ressources associées à la personne, enregistrer l'expression comme variante de nom (voir [9.2.3.10](#)).



### 9.2.2.27 Expression constituée d'un ou plusieurs prénoms précédés par des mots autres qu'un terme de politesse ou un titre de poste ou de fonction

▼ **Correspondance** : pas de correspondance dans **RDA** – ajout

Les noms composés d'une expression constituée d'un ou plusieurs prénoms précédés par des mots autres qu'un terme de politesse ou un titre de poste ou de fonction sont enregistrés en ordre direct.

#### EXEMPLE

Grand-mère Alimina

**Expression constituée d'un prénom précédé par des mots autres qu'un terme de politesse ou un titre de poste ou de fonction.**

### 9.2.2.28 Cas où la nature des éléments qui composent un nom constitué de plusieurs parties ne peut être déterminée

▼ **Correspondance** : pas de correspondance dans **RDA** – ajout

Dans le cas où on ne dispose d'aucune donnée sur les éléments composant un nom (présence d'un nom de famille ou non, appartenance nationale, etc.), si aucun des cas des [9.2.2.9](#) au [9.2.2.27](#) ne s'applique, enregistrer le nom en ordre direct.

#### EXEMPLE

Chuki Occllo

**Concubine de l'empereur inca Tupac Yupanqui.**

### 9.2.2.29 Expression constituée d'éléments pouvant passer pour un nom de famille accompagné de prénom(s) ou d'initiale(s) de prénom(s)

▼ **Correspondance** : pas de correspondance dans **RDA** – ajout

Si l'expression est constituée d'éléments pouvant passer pour un nom de famille accompagné de prénom(s) ou d'initiale(s) de prénom(s), l'enregistrer comme un nom contenant un nom de famille.

#### EXEMPLE

Nonyme, A.

## 9.2.3 Variante de nom de la personne

### 9.2.3.1 Champ d'application

▼ **Correspondance** : [9.2.3.1](#) **RDA**

Une **variante de nom de la personne** désigne un nom ou une forme de nom sous lequel une personne est connue et qui diffère du nom ou de la forme de nom choisie comme nom privilégié pour cette personne (voir [8.1.3](#)).

### 9.2.3.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.2.3.2 RDA](#)

Prendre les variantes de nom dans les ressources associées à la personne et/ou dans les sources de référence.

### 9.2.3.3 Recommandations générales sur l'enregistrement des variantes de nom pour les personnes

▼ *Correspondance* : [9.2.3.3 RDA](#)

Enregistrer les variantes de nom pour une personne en appliquant les recommandations générales sur l'enregistrement des noms données sous [8.5](#).

Enregistrer comme variante de nom un nom ou une forme de nom utilisée par une personne, ou trouvé dans les sources de référence, ou résultant d'une translittération différente du nom, si ce nom ou cette forme diffère du nom enregistré comme nom privilégié de cette personne. Pour les personnes qui possèdent deux identités ou plus, voir les instructions sur les personnes en relation au chapitre 30.

Appliquer les instructions spécifiques supplémentaires données sous [9.2.3.4](#) – [9.2.3.10](#) et celles données dans les sections précédentes de ce chapitre, lorsqu'elles s'appliquent.

### 9.2.3.4 Nom véritable

▼ *Correspondance* : [9.2.3.4 RDA](#) – *précision*

Si le ou les noms privilégiés pour un individu sont des pseudonymes et que l'individu n'utilise pas son nom véritable comme créateur ou contributeur, enregistrer le nom véritable de l'individu, s'il est connu, comme variante de nom pour chaque pseudonyme. Cela n'est valable que si l'information est publique.

#### EXEMPLE

Dudevant, Amandine-Aurore-Lucile  
**Pseudonyme enregistré comme nom privilégié : Sand, George.**

### 9.2.3.5 Nom séculier

▼ *Correspondance* : [9.2.3.5 RDA](#)

Si le nom choisi comme nom privilégié d'une personne est le nom utilisé par cette personne en religion, enregistrer le nom séculier de la personne comme variante de nom.

#### EXEMPLE

Bojaxhiu, Agnes Gonxha  
**Nom utilisé en religion enregistré comme nom privilégié : Teresa, Mère.**

### 9.2.3.6 Nom en religion

▼ *Correspondance* : [9.2.3.6 RDA](#)

Si le nom choisi comme nom privilégié d'une personne est le nom séculier de la personne, enregistrer le nom utilisé par cette personne en religion comme variante de nom.

#### EXEMPLE

Jean-Raphaël de la Croix glorieuse

**Nom séculier enregistré comme nom privilégié : Walker, Jean-Raphaël.**

### 9.2.3.7 Nom antérieur de la personne

▼ *Correspondance* : [9.2.3.7 RDA](#) – *précision*

Si le nom choisi comme nom privilégié d'une personne est un nom utilisé à la suite d'un changement de nom, enregistrer le ou les noms antérieurs de la personne comme variantes de nom, sauf si le nom antérieur reste le plus connu.

#### EXEMPLE

Clay, Cassius

**Nom ultérieur enregistré comme nom privilégié : Ali, Muhammad.**

### 9.2.3.8 Nom ultérieur de la personne

▼ *Correspondance* : [9.2.3.8 RDA](#) – *précision*

Si le nom choisi comme nom privilégié d'une personne est un nom utilisé avant un changement de nom, enregistrer le ou les noms ultérieurs de la personne comme variantes de nom, lorsque le nom antérieur reste le plus connu.

#### EXEMPLE

Nicholls, Charlotte

**Nom antérieur enregistré comme nom privilégié : Brontë, Charlotte.**

### 9.2.3.9 Forme linguistique alternative du nom

▼ *Correspondance* : [9.2.3.9 RDA](#)

Si le nom enregistré comme nom privilégié d'une personne a une ou plusieurs formes linguistiques alternatives mentionnées dans les ressources associées à la personne, enregistrer la ou les formes comme variantes de nom.

#### EXEMPLES : variantes linguistiques

Joan of Arc

**Forme en langue française enregistrée comme nom privilégié : Jeanne d'Arc.**

ヘミングウェイ,アーネスト

헤밍웨이, 어네스트

海明威, 欧内斯特

Хемингуэй, Эрнест

המינגוויי, ארנסט

העמינגוועי, ערנסט

همنغواي، ارنست

همينگوی، ارنست

**Forme enregistrée comme nom privilégié : Hemingway, Ernest.**

**EXEMPLES** : variantes orthographiques

Nasier, Alcofribas

**Orthographe enregistrée comme nom privilégié** : Nasier, Alcofrybas.

Gorky, Maxime

Gorkii, Maxime

**Orthographe enregistrée comme nom privilégié en caractères latins** : Gor'kij, Maksim.

### *Exception*

Lorsque ces formes correspondent à des noms privilégiés supplémentaires (voir [9.2.2.4.3](#)).

### **EXEMPLE**

Šolom Alejhem

Шолом-Алейхем

Sholem Aleikhem

Szoləm Ałejchem

Sholom Aleikhem

Sholem Alejchem

Scholem Aleijem

Scholem Alei'hem

Scholem Alechem

Scholem-Alejchem

Cholem Aleichem

Cholem Aleikhem

Shalom Aleikhem

Shalom Aleykhem

Shalom Aleichem

Shalom Alekem

**Noms privilégiés :**

שלום-עליך

**Forme originale du nom.**

Šalwm 'Aleykem.

**Forme originale translittérée.**

Cholem Aleichem

**Forme française d'usage courant.**

### 9.2.3.10 Autre variante de nom

▼ *Correspondance* : [9.2.3.10 RDA](#)

Enregistrer les autres variantes de noms non traitées sous [9.2.3.4](#) – [9.2.3.9](#) si elles sont jugées utiles pour la recherche.

**EXEMPLES** : nom de famille, de dynastie, etc., nom du monarque

Bonaparte, Louis-Napoléon

**Nom d'empereur enregistré comme nom privilégié** : Napoléon III.

Bernadotte, Jean-Baptiste-Jules

**Nom de souverain enregistré comme nom privilégié** : Charles XIV.

Stuart, Marie  
**Nom de souveraine enregistré comme nom privilégié** : Marie Stuart.

**EXEMPLE** : nom de souverain canonisé

Saint Louis  
**Nom de souverain enregistré comme nom privilégié** : Louis IX.

**EXEMPLE** : nom original d'une personne entrée en religion

Yepes y Alvarez, Juan de  
**Nom en religion enregistré comme nom privilégié** : Jean de la Croix.

**EXEMPLE** : épithète ou surnom

Catherine la Grande  
**Forme enregistrée comme nom privilégié** : Catherine II.

**EXEMPLE** : expression utilisée pour nommer une personne

Maître à la Chausse Trappe  
**Nom enregistré comme nom privilégié** : Niccolò Tribolo.

**EXEMPLES** : différence de complétude du nom

Valera y Alcalá Galiano, Juan  
**Forme enregistrée comme nom privilégié** : Valera, Juan.

Schiller, Johann Christoph Friedrich von  
**Forme enregistrée comme nom privilégié** : Schiller, Friedrich von.

**EXEMPLE** : forme abrégée d'un nom constitué d'initiales

Sade, D. A. F.  
**Forme enregistrée comme nom privilégié** : Sade, Donatien Alphonse François.

**EXEMPLE** : élément d'entrée différent pour un nom de famille composé

Saint-Hilaire, Étienne Geoffroy  
**Forme enregistrée comme nom privilégié** : Geoffroy Saint-Hilaire, Étienne. **Geoffroy n'est pas ici un second prénom.**

**EXEMPLES** : partie du nom de famille suivant une particule

Polnay, Peter de

**Forme enregistrée comme nom privilégié** : De Polnay, Peter.

Hagen, Christine von

**Forme enregistrée comme nom privilégié** : Von Hagen, Christine.

Annunzio, Gabriele d'

**Forme enregistrée comme nom privilégié** : D'Annunzio, Gabriele.

Laan, Ray vander

**Forme enregistrée comme nom privilégié** : Vander Laan, Ray.

Costanzo, Angelo di

**Forme enregistrée comme nom privilégié** : Di Costanzo, Angelo.

**EXEMPLE** : partie du nom de famille suivant une particule combinée à un nom de famille

Witt, Thomas A. de

**Forme enregistrée comme nom privilégié** : DeWitt, Thomas A.

**EXEMPLE** : particule combinée à un nom de famille détachée de celui-ci

Mac Adam, Alfred J.

**Forme enregistrée comme nom privilégié** : MacAdam, Alfred J.

**EXEMPLE** : élément d'entrée différent pour un nom composé d'un prénom précédé par des mots autres qu'un terme de politesse ou un titre de fonction

Alimina, Grand-mère

**Nom enregistré comme nom privilégié** : Grand-mère Alimina.

**EXEMPLE** : dernière partie du nom

Kyi, Aung San Suu

**Forme enregistrée comme nom privilégié** : Aung San Suu Kyi.

## 9.3 Dates associées à la personne

### ÉLÉMENT FONDAMENTAL

*La date de naissance et la date de décès sont des éléments fondamentaux.*

#### 9.3.1 Instructions de base sur l'enregistrement des dates associées à la personne

##### 9.3.1.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.3.1.1](#) **RDA**

Une **date associée à la personne** est une date importante associée à l'histoire de la personne (par exemple, date de naissance, date de décès, et dans certains cas dates d'activité). Pour l'utilisation de la date dans le point d'accès autorisé, voir [9.19.1.2](#).

##### 9.3.1.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.3.1.2](#) **RDA**

Les dates associées à la personne peuvent être établies à partir de toute source pertinente. Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3](#) **RDA**.

##### 9.3.1.3 Enregistrement des dates associées à la personne

▼ *Correspondance* : [9.3.1.3](#) **RDA** – *précision*

Enregistrer les dates associées à la personne en appliquant les instructions suivantes, lorsqu'elles s'appliquent :

- date de naissance (voir [9.3.2](#)) ;
- date de décès (voir [9.3.3](#)) ;
- période d'activité (voir [9.3.4](#)).

Enregistrer les dates selon l'ère chrétienne, sous forme normalisée, selon les prescriptions de la norme ISO 8601 *Représentation de la date et de l'heure*. Enregistrer la date la plus précise possible (année, mois, jour). Ajouter si nécessaire la marque d'une éventuelle incertitude.

#### EXEMPLES

16220512 ou 1622-05-12  
**Pour le 12 mai 1622.**

08001225 ou 0800-12-25  
**Pour le 25 décembre 800.**

Faire précéder du signe « - » les dates antérieures à l'ère chrétienne.

#### EXEMPLE

-00530315 ou -0053-03-15  
**Pour le 15 mars 53 avant J.-C.**

Par convention, les éléments inconnus d'une date sont représentés par un signe typographique.

#### EXEMPLES

187905..  
**Pour mai 1879.**

19..0704  
**Pour un 4 juillet d'une année inconnue du 20e siècle.**

**NB : le signe typographique « . » n'a pas de caractère normatif dans les dates.**

Indiquer une date probable en ajoutant un point d'interrogation.

#### EXEMPLE

1816....?  
**Année de naissance ou de mort probable.**

Si la date est approximative, mais est connue pour être l'une de deux dates, en choisir une et expliquer le choix dans l'élément « information biographique et historique » ([9.17](#)).

#### EXEMPLE

1666....?  
**Année de naissance approximative connue comme étant l'une des deux années 1666 ou 1667. Préciser l'information dans l'élément « Information biographique et historique » : « né en 1666 ou 1667 ».**

#### EXEMPLE

06601201?  
**L'année de mort de saint Éloi est approximative. Préciser l'information dans l'élément « Information biographique et historique » : « mort le 1<sup>er</sup> décembre 659 ou le 1<sup>er</sup> décembre 660 ».**

Dans le cas des dates incertaines ou inconnues (de l'ordre de la décennie ou du siècle), enregistrer des amorces de dates en complétant avec un signe typographique approprié.

#### EXEMPLES

191.....  
**Pour une date entre 1910 et 1919.**

19.....  
**Pour une date entre 1900 et 1999.**

## 9.3.2 Date de naissance

### ÉLÉMENT FONDAMENTAL

#### 9.3.2.1 Champ d'application

▼ Correspondance : [9.3.2.1 RDA](#)

La **date de naissance** représente l'année, le mois et le jour de naissance d'une personne.



### 9.3.2.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.3.2.2 RDA](#)

La date de naissance peut être établie à partir de toute source pertinente. Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

### 9.3.2.3 Enregistrement de la date de naissance

▼ *Correspondance* : [9.3.2.3 RDA](#)

Enregistrer la date de naissance de la personne en appliquant les instructions de base sur l'enregistrement des dates associées aux personnes [9.3.1](#).

#### EXEMPLES

18960821 ou 1896-08-21

**Pour une personne née le 21 août 1896.**

192107..

**Pour une personne née en juillet 1921.**

-0361....

**Pour une personne née en 361 avant J.-C.**

1647....?

**Pour une personne probablement née en 1647.**

Dans le cas des dates approximatives ou inconnues, enregistrer des amorces de dates.

#### EXEMPLES

191.....

**Pour une personne née entre 1910 et 1919.**

19.....

**Pour une personne née entre 1900 et 1999.**

## 9.3.3 Date de décès

### ÉLÉMENT FONDAMENTAL

#### 9.3.3.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.3.3.1 RDA](#)

La **date de décès** est l'année, le mois et le jour de mort d'une personne.

#### 9.3.3.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.3.3.2 RDA](#)

La date de décès peut être établie à partir de toute source pertinente. Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

### 9.3.3.3 Enregistrement de la date de décès

▼ *Correspondance* : [9.3.3.3 RDA](#)

Enregistrer la date de décès d'une personne décédée en appliquant les instructions de base sur l'enregistrement des dates associées aux personnes sous [9.3.1](#).

#### EXEMPLES

201208..

**Pour une personne décédée en août 2012.**

-0289....

**Pour une personne décédée en 289 av. J.-C.**

1742....?

**Pour une personne probablement décédée en 1742.**

Dans le cas des dates incertaines ou inconnues (de l'ordre de la décennie ou du siècle), enregistrer des amorces de dates.

#### EXEMPLES

169.....

**Pour une personne décédée entre 1690 et 1699.**

18.....

**Pour une personne décédée entre 1800 et 1899.**

## 9.3.4 Période d'activité de la personne

### ÉLÉMENT FONDAMENTAL

*La période d'activité de la personne est un élément fondamental lorsqu'il est nécessaire d'établir une distinction entre deux personnes portant le même nom à défaut d'autres éléments permettant de les distinguer.*

#### 9.3.4.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.3.4.1 RDA](#)

La **période d'activité de la personne** est une date ou une fourchette de dates indicative de la période pendant laquelle une personne a été active dans son principal domaine d'activité.

#### 9.3.4.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.3.4.2 RDA](#)

La période d'activité de la personne peut être établie à partir de toute source pertinente. Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

#### 9.3.4.3 Enregistrement de la période d'activité de la personne

▼ *Correspondance* : [9.3.4.3 RDA](#)

À défaut d'autres éléments, on indique la période d'activité d'une personne en appliquant les instructions de base sur l'enregistrement des dates associées aux personnes sous [9.3.1](#). On n'enregistre que l'année.

**EXEMPLE**

187.?/188.?

**Dates d'activité du peintre Adolphe Alcan, actif à Vernon vers 1880.**

## 9.4 Titre de la personne

### ÉLÉMENT FONDAMENTAL

*Le titre de la personne est un élément fondamental lorsqu'il s'agit d'un mot ou d'une expression indiquant un titre de souveraineté. Tout autre terme indiquant un titre nobiliaire, une fonction ecclésiastique, un rang, une fonction, un titre de courtoisie pour un religieux n'est fondamental que s'il est nécessaire pour distinguer des homonymes.*

### 9.4.1 Instructions de base sur l'enregistrement du titre de la personne

#### 9.4.1.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.4.1.1 RDA](#)

Le **titre de la personne** est un mot ou une expression indiquant un titre royal, un titre nobiliaire, un rang ou une fonction ecclésiastique, ou un titre de courtoisie pour un religieux.

Le titre de la personne inclut d'autres termes indiquant un rang ou une fonction, y compris les initiales de titre universitaire, ou l'appartenance à un groupe.

Le titre de la personne exclut les termes d'adresse qui indiquent uniquement le genre ou le statut marital (M., Mme, etc.).

#### 9.4.1.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.4.1.2 RDA](#)

Les titres de personne peuvent être établis à partir de toute source pertinente. Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

#### 9.4.1.3 Enregistrement du titre de la personne

▼ *Correspondance* : [9.4.1.3 RDA](#)

Enregistrer le titre de la personne en appliquant les instructions sous [9.4.1.4](#) – [9.4.1.9](#) lorsqu'elles s'appliquent.

Enregistrer les titres comme des éléments séparés.

Pour des instructions supplémentaires sur l'enregistrement d'un titre comme partie du point d'accès autorisé, voir [9.19.1.3](#).

Enregistrer les titres en français s'il y a des équivalents satisfaisants dans cette langue.

#### 9.4.1.4 Titres de souveraineté

▼ *Correspondance* : [9.4.1.4 RDA](#)

Enregistrer les titres de souveraineté en appliquant les instructions suivantes, lorsqu'elles s'appliquent :

- a) personne ayant le rang royal le plus élevé au sein d'un État, etc. (voir [9.4.1.4.1](#)) ;
- b) conjoints de souverains (voir [9.4.1.4.2](#)) ;
- c) enfants et petits-enfants de souverains (voir [9.4.1.4.3](#)).

##### 9.4.1.4.1 Souverains et équivalents

▼ *Correspondance* : [9.4.1.4.1 RDA](#) – *précision*

Enregistrer le titre des souverains ainsi que le nom de l'État ou du peuple. Enregistrer les deux en français s'il y a des équivalents satisfaisants dans cette langue.

#### EXEMPLES

roi des Francs  
reine de Grande-Bretagne  
reine d'Angleterre  
empereur du Saint-Empire romain germanique  
roi d'Irak  
roi de Suède  
empereur du Mexique  
impératrice de Russie  
empereur d'Orient  
duc de Bourgogne  
grand-duc du Luxembourg  
sultan de l'empire ottoman  
shah d'Iran  
négus d'Éthiopie  
nabab-vizir d'Oudh

Pour les souverains régnant successivement ou simultanément sur plusieurs pays, enregistrer le titre et le nom de l'État ou du peuple privilégié par les sources de référence.

#### EXEMPLE

roi de Pologne  
**Titre de Jean III Sobieski (1629-1696). Il est également grand-duc de Lituanie sous le nom de Jean III, mais les usuels français le désignent de préférence sous le titre de roi de Pologne.**

#### 9.4.1.4.2 Conjointes de souverains

▼ *Correspondance* : [9.4.1.4.2 RDA](#) – *divergence*

La précision de conjoint, époux, consort, etc. doit être indiquée suivant les usages du pays dans lequel le titre lui a été conféré.

#### EXEMPLES

prince consort de Grande-Bretagne  
**Titre d'Albert, époux de la reine Victoria (1819-1861).**  
reine de France  
**Titre d'Anne d'Autriche (1601-1666).**

#### 9.4.1.4.3 Enfants et petits-enfants de souverains

▼ *Correspondance* : 9.4.1.4.2 RDA – *divergence*

Mentionner le titre de souveraineté des enfants et petits-enfants d'un souverain tel qu'ils le portent.

##### EXEMPLES

prince des Asturies  
**Titre de Baltasar Carlos (1626-1644).**

infante d'Espagne  
**Titre d'Eulalie de Bourbon (1864-1958).**

Si la personne n'est connue que comme un prince, une princesse ou un titre semblable, sans une désignation territoriale, enregistrer ce titre.

##### EXEMPLE

tsarévitch  
**Titre d'Alexis Pétrovitch (1690-1718).**

Quand la personne porte plusieurs titres, privilégier le titre de prince, de princesse ou un titre semblable.

##### EXEMPLE

princesse  
**Titre pour Margaret, comtesse de Snowdon (1930-2002).**

#### 9.4.1.5 Titres de noblesse

▼ *Correspondance* : 9.4.1.5 RDA – *divergence*

Le titre de noblesse est un élément obligatoire s'il est nécessaire de distinguer les homonymes. Enregistrer un titre de noblesse en français s'il y a un équivalent satisfaisant dans cette langue.

##### EXEMPLES

marquis  
**Titre de noblesse de Giacinto Dragonetti, marchese.**

comte d'Ostrevant  
**Titre de noblesse de Frank van Borselen, graaf van Oostervant.**

jarl  
**Titre de noblesse de Folke den tjocke, jarl. « Jarl » n'a pas d'équivalent en français.**

#### 9.4.1.6 Papes et chefs d'Église

▼ *Correspondance* : 9.4.1.6 RDA – *divergence*

Les papes, les antipapes et les autres chefs d'Église sont traités comme des souverains. Leur titre doit être mentionné.

#### EXEMPLES

pape  
**Titre de Jean XXII.**

antipape  
**Titre de Benoît XIII.**

patriarche de Constantinople  
**Titre de Basile II.**

#### 9.4.1.7 Cardinaux, évêques, et autres dignitaires ecclésiastiques

▼ *Correspondance* : **9.4.1.7 RDA** – précision

Le titre pour un évêque, un cardinal, un archevêque, un métropolitain, un abbé, une abbesse ou tout autre dignitaire ecclésiastique est un élément fondamental s'il est nécessaire de distinguer les homonymes.

Si la personne a plus d'un titre, donner celui dont le rang est le plus élevé.

Enregistrer « archevêque » pour tous les archevêques autres que des cardinaux.

Enregistrer « évêque » pour tous les évêques autres que des cardinaux.

Enregistrer « chorévêque » pour les personnes désignées par cette fonction.

Enregistrer « cardinal » pour les cardinaux-évêques, les cardinaux-prêtres et les cardinaux-diacres.

Ajouter au titre d'un évêque, d'un archevêque ou au titre d'un patriarche diocésain le nom du diocèse, archidiocèse ou patriarcat le plus récent. Ajouter le nom du lieu, en français s'il y a une forme dans cette langue.

#### EXEMPLES

cardinal  
**Titre de Jean-Pierre Ricard.**

abbé de Ford  
**Titre de Jean de Ford.**

abbesse de Saint-Jean d'Arles  
**Titre de Césarie la Jeune.**

chorévêque de Trèves  
**Titre de Thégan.**

évêque de Limoges  
**Titre de Pierre-Henri Lamazou.**

Les princes ecclésiastiques du Saint-Empire romain germanique sont traités comme des souverains. Leur titre doit être retenu comme qualificatif de fonction : prince-évêque, prince-archevêque, archevêque-électeur, etc. Les noms de ville doivent être précisés.

#### EXEMPLES

archevêque-électeur de Mayence  
**Titre d'Albert II.**

prince-évêque de Liège  
**Titre de Jean III.**

prince-archevêque de Salzbourg  
**Titre de Hieronymus von Colloredo.**

### 9.4.1.8 Autres religieux

▼ *Correspondance* : 9.4.1.8 RDA – *précision*

Les autres titres religieux sont un élément fondamental s'il est nécessaire de distinguer les homonymes.

Si le titre religieux est devenu une partie intégrante du nom, le traiter comme tel.

#### EXEMPLES

rabbin

**Titre pour Daniel Cohen, né en 1964 et ayant des homonymes nés la même année.**

mollah

oulema

Les titres de civilité ("sœur", "frère", etc.) ne sont pas des titres religieux.

#### EXEMPLE

Blanche de l'Agonie du Christ

« **Sœur** » n'est pas un titre religieux.

### 9.4.1.9 Autre terme indiquant un rang, un grade, une fonction ou un titre honorifique

▼ *Correspondance* : 9.4.1.9 RDA – *divergence*

Ce terme est un élément fondamental s'il est nécessaire de distinguer les homonymes. Enregistrer le titre en français s'il y a un équivalent satisfaisant dans cette langue.

#### EXEMPLES

capitaine

révérend

docteur ès sciences

chevalier de la Légion d'honneur



### *[9.5 Forme développée du nom]*

▼ **Correspondance** : 9.5 **RDA** – suppression

*Paragraphe qui correspond aux règles américaines de construction des noms, sans objet ici. Le cas de la complétude des noms est développé dans le paragraphe [9.2.2.4.1](#).*

## 9.6 Autre terme associé à la personne

▲ *Correspondance* : [9.6 RDA](#) – précision apportée au titre

### ÉLÉMENT FONDAMENTAL

*Un autre terme associé à une personne est un élément fondamental pour les saints, les esprits et les entités non humaines.*

### 9.6.1 Instructions de base sur l'enregistrement des autres termes associés aux personnes

#### 9.6.1.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.6.1.1 RDA](#)

Un **autre terme associé à la personne** est un mot ou expression, autre qu'un titre, associé à la personne.

#### 9.6.1.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.6.1.2 RDA](#)

Les autres termes associés à la personne peuvent être établis à partir de toute source pertinente. Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

#### 9.6.1.3 Enregistrement des autres termes associés aux personnes

Enregistrer les autres termes associés à la personne.

Pour les saints, voir [9.6.1.4](#).

Pour les esprits, voir [9.6.1.5](#).

Pour les personnages de textes sacrés et apocryphes, voir [9.6.1.6](#).

Pour les entités réelles non humaines, voir [9.6.1.7](#).

Enregistrer les termes associés à la personne comme des éléments séparés.

Pour des instructions supplémentaires sur l'enregistrement d'un terme associé à la personne comme partie du point d'accès autorisé, voir [9.19.1.3](#) et [9.19.1.7](#).

#### 9.6.1.4 Saints

▼ *Correspondance* : [9.6.1.4 RDA](#) – précision

Pour les saints, enregistrer « saint » ou « sainte ».

#### 9.6.1.5 Esprits

▼ *Correspondance* : [9.6.1.5 RDA](#)

Pour un esprit, enregistrer « esprit ».

#### 9.6.1.6 Personnages de textes sacrés et apocryphes

▼ *Correspondance* : [9.6.1.6 RDA](#)

Pour une personne citée dans un texte sacré ou un livre apocryphe, enregistrer un terme approprié, en français de préférence.

#### EXEMPLES

personnage biblique  
**Pour Moïse.**

personnage coranique  
**Pour Moussa.**

#### 9.6.1.7 Entités réelles non humaines

▼ *Correspondance* : [9.6.1.8 RDA](#)

Pour les entités non humaines, enregistrer un terme approprié, en français de préférence.

#### EXEMPLE

cheval de course  
**Pour Idéal du Gazeau.**

#### *[9.6.1.9 Autres termes associés à la personne]*

▲ *Correspondance* : [9.6.1.9 RDA](#) - suppression

*Paragraphe qui correspond aux règles américaines de construction des noms, sans objet ici.*

## 9.7 Sexe

### 9.7.1 Instructions de base sur l'enregistrement du sexe

#### 9.7.1.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.7.1.1 RDA](#)

Le **sexe** est le genre auquel une personne s'identifie.

#### 9.7.1.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.7.1.2 RDA](#)

Le **sexe** de la personne peut être établi à partir de toute source pertinente.

Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

#### 9.7.1.3 Enregistrement du sexe

▼ *Correspondance* : [9.7.1.3 RDA](#)

Enregistrer le sexe de la personne en utilisant un terme approprié.

Enregistrer le sexe comme un élément séparé. Le sexe n'est jamais enregistré comme partie d'un point d'accès.

Il est possible de se référer à la norme ISO 5218 : 2004 *Technologies de l'information — Codes de représentation des sexes humains*.

#### EXEMPLES

féminin

**Sexe de Claude Dupont née en 1965.**

masculin

**Sexe d'Anne de Montmorency né en 1493, mort en 1567.**

## 9.8 Lieu de naissance

### 9.8.1 Instructions de base sur l'enregistrement du lieu de naissance

#### 9.8.1.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.8.1.1 RDA](#)

Le **lieu de naissance** est la municipalité, la ville, la province, l'État et/ou le pays où une personne est déclarée être née.

#### 9.8.1.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.8.1.2 RDA](#)

Le lieu de naissance peut être établi à partir de toute source pertinente.  
Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

#### 9.8.1.3 Enregistrement du lieu de naissance

▼ *Correspondance* : [9.8.1.3 RDA](#)

Enregistrer le lieu (municipalité, ville, province, État et/ou pays) où la personne est déclarée être née.

Enregistrer le lieu de naissance comme un élément séparé. Le lieu de naissance n'est pas enregistré comme partie d'un point d'accès.

Enregistrer les noms de lieux selon les instructions pour les noms géographiques.

#### EXEMPLES

Nérac (Lot-et-Garonne)  
**Lieu de naissance de Michel Polnareff.**

Parral (Chili)  
**Lieu de naissance de Pablo Neruda.**

## 9.9 Lieu de décès

### 9.9.1 Instructions de base sur l'enregistrement du lieu de décès

#### 9.9.1.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.9.1.1 RDA](#)

Le **lieu de décès** est la municipalité, la ville, la province, l'État et/ou le pays où une personne est déclarée être décédée.

#### 9.9.1.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.9.1.2 RDA](#)

Le lieu de décès peut être établi à partir de toute source pertinente.

Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

#### 9.9.1.3 Enregistrement du lieu de décès

▼ *Correspondance* : [9.9.1.3 RDA](#)

Enregistrer le lieu (municipalité, ville, province, État et/ou pays) où la personne est déclarée être décédée.

Enregistrer le lieu de décès comme un élément séparé. Le lieu de décès n'est pas enregistré comme partie d'un point d'accès.

Enregistrer les noms de lieux selon les instructions appliquées aux noms géographiques.

#### EXEMPLES

Honfleur (Calvados)

**Lieu de décès de Françoise Sagan.**

Vienne (Autriche)

**Lieu de décès de Wolfgang Amadeus Mozart.**

## 9.10 Pays associé à la personne

### 9.10.1 Instructions de base sur l'enregistrement du pays associé à la personne

#### 9.10.1.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.10.1.1 RDA](#) – *précision*

Est considéré comme **pays associé à la personne** le pays dont les règles nationales sont suivies pour construire le point d'accès autorisé identifiant la personne. S'appuyer sur, dans cet ordre :

- a) le pays dont la personne possède la nationalité ;
- b) le pays où la personne réside de manière permanente ;
- c) le pays auquel est associée la langue dans laquelle la personne produit ;
- d) le pays de publication des œuvres originales de la personne.

#### 9.10.1.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.10.1.2 RDA](#)

Le pays associé à la personne peut être établi à partir de toute source pertinente. Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

#### 9.10.1.3 Enregistrement du pays associé à la personne

▼ *Correspondance* : [9.10.1.3 RDA](#) – *précision*

Enregistrer le ou les pays associés à la personne. Enregistrer le nom du pays selon les préconisations de la norme ISO 3166 quand cela est possible. Dans le cas des pays qui ne sont pas dans la norme, le recours à d'autres référentiels est recommandé.

Enregistrer un pays associé à la personne comme un élément séparé. Le pays associé à la personne n'est pas enregistré comme partie d'un point d'accès.

#### EXEMPLE

États-Unis

**Pays associé à Wernher von Braun (1912-1977), d'origine allemande, naturalisé américain (1955). La forme allemande serait « Braun, Wernher von ». Le changement de nationalité entraîne un changement de choix de l'élément d'entrée.**

## 9.11 Lieu de résidence

### 9.11.1 Instructions de base sur l'enregistrement des lieux de résidence

#### 9.11.1.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.11.1.1 RDA](#)

Le lieu de résidence est une municipalité, une ville, une province, un État et/ou un pays où une personne réside ou a résidé.

#### 9.11.1.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.11.1.2 RDA](#)

Le lieu de résidence peut être établi à partir de toute source pertinente.  
Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

#### 9.11.1.3 Enregistrement des lieux de résidence

▼ *Correspondance* : [9.11.1.3 RDA](#)

Enregistrer le ou les lieux (municipalité, ville, province, État et/ou pays) où la personne réside ou a résidé.

Enregistrer le lieu de résidence comme un élément séparé. Le lieu de résidence n'est pas enregistré comme partie d'un point d'accès.

#### EXEMPLE

États-Unis  
France  
**Lieux de résidence de William Christie, chef d'orchestre.**

Les lieux de résidence peuvent être associés à des dates.

#### EXEMPLES

États-Unis, 1974-....  
**Lieu de résidence et date associée pour Virgil Suárez, poète et romancier.**

Paris, 187.-1891  
Pont-Aven, 1886-1891  
Martinique, 1887  
Arles, 1888  
Tahiti, 1891-1901  
**Lieux de résidence de Paul Gauguin.**



## 9.12 Adresse de la personne

### 9.12.1 Instructions de base sur l'enregistrement des adresses de la personne

#### 9.12.1.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.12.1.1 RDA](#)

L'**adresse de la personne** est l'adresse du lieu de résidence, de travail, l'adresse de l'employeur d'une personne et/ou son adresse électronique ou son adresse de site Web.

#### 9.12.1.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.12.1.2 RDA](#)

L'adresse de la personne peut être établie à partir de toute source pertinente.  
Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

#### 9.12.1.3 Enregistrement des adresses de la personne

▼ *Correspondance* : [9.12.1.3 RDA](#)

Enregistrer l'adresse du lieu de résidence, de travail, l'adresse de l'employeur d'une personne et/ou son adresse électronique ou son adresse de site Web.

Enregistrer l'adresse comme un élément séparé en précisant sa nature. L'adresse n'est pas enregistrée comme partie d'un point d'accès.

Les adresses peuvent être associées à des dates.

#### **EXEMPLES** : adresse physique

Paris : 1796-1807?. - Rue de la Sorbonne, n° 376. - Rue de la Harpe, n° 124. - Quai des Augustins (, n° 62). - Rue des Grands-Augustins (, n° 31 ; n° 30). - Quai des Augustins. - Rue Pavée-Saint-André (-des-Arts, n° 21 ; n° 14)

**Adresse de Delaplace, libraire du XVIIIe siècle, enregistrée sous forme de note textuelle.**

Venezia : 1563

Roma : 1575-1591. - Appresso la Sapienza. - In piazza di Pietra.

**Adresses successives de Francesco Zanetti.**

#### **EXEMPLE** : adresse de site Web

<http://craphound.com/>

**Adresse du blog de Cory Doctorow.**

## 9.13 Affiliation

### 9.13.1 Instructions de base sur l'enregistrement des affiliations

#### 9.13.1.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.13.1.1 RDA](#) – *précision*

Une **affiliation** est une appartenance à un groupe obtenue par recrutement, acquisition de la qualité de membre, etc.

#### 9.13.1.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.13.1.2 RDA](#)

L'affiliation peut être établie à partir de toute source pertinente.

Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

#### 9.13.1.3 Enregistrement des affiliations

▼ *Correspondance* : [9.13.1.3 RDA](#) – *précision*

Enregistrer le nom du/des groupe(s) au(x)quel(s) la personne est ou a été affiliée.

Enregistrer une affiliation comme un élément séparé.

L'affiliation n'est pas enregistrée comme partie d'un point d'accès.

Les affiliations peuvent être associées à des dates.

#### EXEMPLES

OULIPO

**Affiliation de Raymond Queneau.**

Genesis, 1967-1975

**Affiliation de Peter Gabriel.**

Académie française, 1980-1987

**Affiliation de Marguerite Yourcenar.**

## 9.14 Langue de la personne

### 9.14.1 Instructions de base sur l'enregistrement des langues de la personne

#### 9.14.1.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.14.1.1 RDA](#) – *précision*

La **langue de la personne** est la langue (ou les langues) d'expression qu'elle utilise pour produire les ressources qui lui sont associées.

#### 9.14.1.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.14.1.2 RDA](#)

La langue de la personne peut être établie à partir de toute source pertinente.  
Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

#### 9.14.1.3 Enregistrement des langues de la personne

▼ *Correspondance* : [9.14.13 RDA](#) – *précision*

Enregistrer une langue utilisée par la personne comme un élément séparé. La langue n'est pas enregistrée comme partie d'un point d'accès.

Utiliser la norme ISO 639-2 *Codes pour la représentation des noms de langue -- Partie 2: Code alpha-3*.

#### EXEMPLES

islandais

**Langue utilisée par l'auteur Halldór Laxness.**

russe

anglais

**Langues utilisées par l'auteur Vladimir Nabokov.**

## 9.15 Domaine d'activité de la personne

### 9.15.1 Instructions de base sur l'enregistrement des domaines d'activité de la personne

#### 9.15.1.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.15.1.1 RDA](#)

Le **domaine d'activité de la personne** est un champ d'action, domaine du savoir, etc. dans lequel s'investit ou s'est investie la personne.

#### 9.15.1.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.15.1.2 RDA](#)

Le domaine d'activité de la personne peut être établi à partir de toute source pertinente. Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

#### 9.15.1.3 Enregistrement des domaines d'activité de la personne

▼ *Correspondance* : [9.15.1.3 RDA](#) –*précision*

Enregistrer le ou les champs d'action, domaines du savoir, etc. dans lesquels s'investit ou s'est investie la personne. Ces activités peuvent être mises en relation avec un lieu ou pays d'activité (voir [9.10](#)) et avec des dates d'activité (voir [9.3.4](#)).

Il est recommandé de s'appuyer sur un référentiel. Enregistrer le champ d'activité comme un élément séparé. Le champ d'activité n'est pas enregistré comme partie d'un point d'accès.

#### EXEMPLE

romans policiers

**Domaine d'activité de Fred Vargas, pseudonyme de Frédérique Audouin-Rouzeau.**

archéologie

**Domaine d'activité de Frédérique Audouin-Rouzeau.**

## 9.16 Profession ou occupation

▼ *Correspondance* : [9.16 RDA](#) – *divergence*

### ÉLÉMENT FONDAMENTAL

*En l'absence d'autres éléments discriminants (dates biographiques), la profession ou l'occupation est un élément fondamental lorsqu'il est nécessaire d'établir une distinction entre deux personnes portant le même nom.*

### 9.16.1 Instructions de base sur l'enregistrement des professions ou des occupations

#### 9.16.1.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.16.1.1 RDA](#)

La **profession ou l'occupation** est la profession ou l'occupation qu'une personne exerce ou a exercée.

#### 9.16.1.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.16.1.2 RDA](#)

La profession ou occupation de la personne peut être établie à partir de toute source pertinente. Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

#### 9.16.1.3 Enregistrement des professions ou des occupations

▼ *Correspondance* : [9.16.1.2 RDA](#) – *précision*

Enregistrer la profession ou l'occupation, ou les professions et occupations, qu'une personne exerce ou a exercées, en leur associant au besoin des dates.

Enregistrer les professions ou les occupations comme des éléments séparés. Pour des instructions supplémentaires sur l'enregistrement d'une profession ou d'une occupation comme partie du point d'accès autorisé, voir [9.19.1.5](#).

Il est recommandé de s'appuyer sur un référentiel.

#### EXEMPLES

auteur de manuels scolaires

disc-jockey

vétérinaire

anthropologue

ermite camaldule

coureur cycliste, 1944-1954

journaliste sportif, 1959-1997

**Professions ou occupations exercées par Robert Chapatte.**

## 9.17 Information biographique et historique

▲ **Correspondance** : [9.17 RDA](#) – précisions apportées au titre

### 9.17.1 Instructions de base sur l'enregistrement de l'information biographique et historique

#### 9.17.1.1 Champ d'application

▼ **Correspondance** : [9.17.1.1 RDA](#)

L'**information biographique et historique** est une information sur la vie ou l'histoire d'une personne.

#### 9.17.1.2 Sources d'information

▼ **Correspondance** : [9.17.1.2 RDA](#)

L'information biographique et historique peut être établie à partir de toute source pertinente. Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

#### 9.17.1.3 Enregistrement de l'information biographique et historique

▼ **Correspondance** : [9.17.1.3 RDA](#)

Enregistrer l'information sur la vie ou l'histoire d'une personne.

Enregistrer l'information biographique et historique comme un élément séparé. L'information biographique et historique n'est pas enregistrée comme partie d'un point d'accès.

#### EXEMPLE

Originaire de Bassiano (province de Rome). Étudie à Rome et à Ferrare. Précepteur des neveux de Jean Pic de La Mirandole. Vient à Venise vers 1490. Humaniste. Auteur d'une grammaire latine, d'une grammaire grecque et de nombreuses préfaces

Associé, d'abord, à Pietro Francesco Barbarigo et à Andrea I Torresano, son beau-père, sous la raison : "Societas impressorum librorum" ou "Compagnia dei librai", compagnie dissoute en 1499 à la mort de Barbarigo ; associé, ensuite, à Andrea I Torresano seul à partir de 1508. Des éd. continueront à paraître sous leurs deux noms jusqu'à la mort de Torresano en 1529.

**Information biographique pour Alde Manuce.**

Il est cependant fortement recommandé d'enregistrer en priorité ces éléments comme éléments d'identification particuliers (voir [9.3](#) - [9.16](#)).

#### EXEMPLE

**Lieu de naissance** : Bassiano (Italie)

**Lieu de résidence** : Rome (Italie)

**Lieu de résidence** : Ferrare (Italie)

**Lieu de résidence** : Venise (Italie), vers 1490

**Profession ou occupation** : précepteur

**Profession ou occupation** : humaniste

**Profession ou occupation** : imprimeur-libraire

**Affiliation** : Societas impressorum librorum, ....-1499

**Information biographique** : Originaire de Bassiano (province de Rome). Étudie à Rome et à Ferrare. Précepteur des neveux de Jean Pic de La Mirandole. Vient à Venise vers 1490. Humaniste. Auteur d'une grammaire latine, d'une grammaire grecque et de nombreuses préfaces.

Associé, d'abord, à Pietro Francesco Barbarigo et à Andrea I Torresano, son beau-père, sous la raison : "Societas impressorum librorum" ou "Compagnia dei librai", compagnie dissoute en 1499 à la mort de

Barbarigo ; associé, ensuite, à Andrea I Torresano seul à partir de 1508. Des éditions continueront à paraître sous leurs deux noms jusqu'à la mort de Torresano en 1529.

## *[9.18 Identifiant associé à la personne]*

▲ *Correspondance* : **8.18 RDA** – *suppression*

*Élément traité dans [8.14](#) Identifiant associé à l'agent.*



## 9.19 Construction des points d'accès pour représenter la personne

### 9.19.1 Point d'accès autorisé représentant une personne

#### 9.19.1.1 Recommandations générales sur la construction des points d'accès autorisés représentant une personne

▼ *Correspondance* : **9.19.1.1 RDA** – *précision*

Le point d'accès autorisé représentant une personne est construit à partir du nom privilégié de la personne (voir [9.2.2](#)) utilisé comme élément de base.

#### EXEMPLES

**Nom privilégié de la personne** : Jules Verne  
**Élément de base du point d'accès autorisé** : Verne, Jules

**Nom privilégié de la personne** : Adolphe Jullien  
**Élément de base du point d'accès autorisé** : Jullien, Adolphe

**Nom privilégié de la personne** : Cabu  
**Élément de base du point d'accès autorisé** : Cabu

**Nom privilégié de la personne** : Léonard de Vinci  
**Élément de base du point d'accès autorisé** : Léonard de Vinci

**Nom privilégié de la personne** : Marie-Paule Masson-Vincourt  
**Élément de base du point d'accès autorisé** : Masson-Vincourt, Marie-Paule

La règle est de construire un point d'accès autorisé de façon à le distinguer de manière univoque de tout autre point d'accès autorisé ou variante de point d'accès.

### ÉLÉMENTS ADDITIONNELS DANS LES POINTS D'ACCÈS AUTORISÉS REPRÉSENTANT UNE PERSONNE

#### 9.19.1.2 Date de naissance et/ou date de décès

▼ *Correspondance* : **9.19.1.3 RDA** – *conforme à la variante facultative*

Cet élément additionnel est obligatoire dans le point d'accès autorisé quand la date est connue.

Ajouter la date de naissance et/ou la date de décès même s'il n'est pas nécessaire d'établir une distinction entre des points d'accès autorisés. Limiter la date à l'année.

#### EXEMPLES

Hemingway, Ernest (1899–1961)

Colas, Alain (1943-1978)

Tite-Live (0059? av. J.-C.-0017)

Labé, Louise (1524?-1566)

Lorsque les dates ne sont pas connues à l'année près, indiquer une amorce de date (par exemple, siècle ou décennie) s'il est nécessaire d'établir une distinction entre deux points d'accès autorisés.

#### EXEMPLES

Garnier, Antoine (15..-16..)

Garnier, Antoine (17..-17..)

Duchemin, Louis (194.-....)

Duchemin, Louis (195.-....)

Ne pas indiquer de dates pour les esprits.

### 9.19.1.3 Titre ou autre terme associé à la personne

▼ *Correspondance* : [9.19.1.2 RDA](#) – *divergence*

Cet élément additionnel est obligatoire dans le point d'accès autorisé pour les catégories de personnes suivantes :

- souverain ;
- saint ;
- esprit ;
- entité réelle non humaine.

#### EXEMPLES

Grégoire IV (07..-0844 ; pape)

Rama IX (1927-2016 ; roi de Thaïlande)

Mélar (saint)

Mabrouk (chien)

**NB** : le signe typographique « . » pour les dates incomplètes n'a pas de caractère normatif.

Tout autre titre est un élément additionnel obligatoire seulement s'il est nécessaire d'établir une distinction entre deux points d'accès autorisés (voir [9.19.1.7](#)).

#### [9.19.1.4 Forme développée du nom]

▲ *Correspondance* : [9.19.1.6 RDA](#) – *suppression*

### 9.19.1.5 Profession ou occupation

▼ *Correspondance* : [9.19.1.6 RDA](#) – *précision*

La profession ou l'occupation est un élément additionnel obligatoire seulement s'il est nécessaire d'établir une distinction entre deux points d'accès autorisés.

Faire cet ajout lorsque la date de naissance et/ou date de décès (voir [9.19.1.2](#)) ne sont pas suffisantes.

Privilégier la profession ou l'occupation le plus souvent associée à la personne.

Privilégier les termes génériques pour distinguer des personnes ayant travaillé dans des domaines différents. Privilégier les termes spécifiques pour distinguer des personnes ayant travaillé dans des domaines proches.

#### EXEMPLE

Moulin, Olivier (19..-.... ; notaire)

Moulin, Olivier (19..-.... ; musicien)

**Les dates de naissance et de décès pour les « Olivier Moulin » sont inconnues.**

**NB : le signe typographique « . » pour les dates incomplètes n'a pas de caractère normatif.**

#### 9.19.1.6 Période d'activité de la personne

▼ **Correspondance** : **9.19.1.5 RDA** –*précision*

La période d'activité de la personne est un élément additionnel obligatoire seulement s'il est nécessaire d'établir une distinction entre deux points d'accès autorisés.

Faire cet ajout lorsque les éléments suivants ne sont pas suffisants :

a) date de naissance et/ou date de décès (voir [9.19.1.2](#)) ;

et

b) profession ou occupation (voir [9.19.1.5](#)).

#### EXEMPLES

Jardin, Madeleine (1937-.... ; médecin ; active en 1966)

Jardin, Madeleine (1937-.... ; médecin urologue)

Bertrand, Joseph (18..-18.. ? ; mineur ; actif en 1895)

Bertrand, Joseph (18..-18.. ? ; mineur ; actif en 1874)

**NB : le signe typographique « . » pour les dates incomplètes n'a pas de caractère normatif.**

#### 9.19.1.7 Autre terme indiquant un rang, un grade, une fonction ou un titre honorifique

▼ **Correspondance** : **9.19.1.7 RDA** –*précision*

Un autre terme indiquant un rang, un grade, une fonction ou un titre honorifique (titre de noblesse, titre religieux, dignité ecclésiastique, autre titre indiquant un rang, un grade, une fonction ou un titre honorifique) figurant avec le nom est un élément additionnel obligatoire seulement s'il est nécessaire d'établir une distinction entre deux points d'accès autorisés.

Faire cet ajout lorsque les éléments suivants ne sont pas suffisants :

a) date de naissance et/ou de décès (voir [9.19.1.2](#)) ;

et

b) profession ou occupation (voir [9.19.1.5](#)) ;

et

c) période d'activité (voir [9.19.1.6](#)).

#### EXEMPLE

Barthélemy, Hippolyte (18..-19.. ; abbé)

Barthélemy, Hippolyte (18..-19.. ; juriste)

**Sur la source** : « **Abbé Hippolyte Barthélemy** », sans autre élément sur cette personne. Le terme « **abbé** » est ajouté afin de le distinguer de son homonyme juriste.

### 9.19.1.8 Autre information

▼ *Correspondance* : **9.19.1.8 RDA**

Si deux points d'accès autorisés ne peuvent être distingués par les éléments listés ci-dessus, ajouter un terme approprié.

#### EXEMPLE

La Pierre, Colette (19..-19.. ; médecin ; exerce à Soissons)  
La Pierre, Colette (19..-19.. ; médecin ; exerce à Noyon)

### 9.19.1.9 Point d'accès autorisé parallèle représentant une personne

▼ *Correspondance* : *pas de correspondance dans RDA - ajout*

Le point d'accès autorisé parallèle représentant une personne est construit à partir du nom privilégié supplémentaire de la personne (voir [9.2.2.4.2](#) – [9.2.2.4.3](#)) utilisé comme élément de base.

Le point d'accès autorisé parallèle est construit selon les mêmes règles que celles utilisées pour construire le point d'accès autorisé (voir [9.19.1.1](#) à [9.19.1.8](#)).

#### EXEMPLE

Propertius, Sextus Aurelius (0050?-0015? av. J.-C.)  
**Point d'accès autorisé.**

Properce (0050?-0015? av. J.-C.)  
**Point d'accès autorisé parallèle construit à partir de la forme d'usage courant en France.**

#### EXEMPLE

वात्स्यायन (03..?-03..? ; poète)  
**Point d'accès autorisé.**

Vātsyāyana (03..?-03..? ; poète)  
**Point d'accès autorisé parallèle construit à partir de la forme translittérée selon la norme de référence utilisée (système de l'ALA-LC).**

## 9.19.2 Variante de point d'accès représentant une personne

### 9.19.2.1 Recommandations générales sur la construction des variantes de point d'accès représentant une personne

▼ *Correspondance* : **9.19.2.1 RDA** –*précision*

La règle est de construire une variante de point d'accès de façon à la distinguer de manière univoque de tout point d'accès autorisé.

La variante de point d'accès autorisé de la personne est construite à partir :

- d'une variante de nom de la personne ;

#### EXEMPLES

Terencio  
Terencjusz  
Terenz  
Terenzio  
Terențyus  
טירנר

**Forme en langue française enregistrée comme base du point d'accès autorisé parallèle : Térence**

**Forme en langue latine enregistrée comme base du point d'accès autorisé : Terentius Afer, Publius.**

Rheims, Christine

**Forme enregistrée comme base du point d'accès autorisé : Orban, Christine.**

Chateaubriand, François-Auguste de

**Forme enregistrée comme base du point d'accès autorisé : Chateaubriand, François-René de.**

*ou*

- du nom privilégié dont les éléments sont enregistrés dans un autre ordre que celui de la base du point d'accès autorisé.

#### EXEMPLES

Balzo, Giulio del

**Forme enregistrée comme base du point d'accès autorisé : Del Balzo, Giulio.**

Bonaparte, Joseph

**Forme enregistrée comme base du point d'accès autorisé : Joseph Bonaparte.**

Ringuet, Louis Leprince-

**Forme enregistrée comme base du point d'accès autorisé : Leprince-Ringuet, Louis.**

Si des ajouts sont nécessaires pour distinguer une variante de point d'accès d'un point d'accès autorisé, procéder comme pour les points d'accès autorisés (voir [9.19.1](#)).

## 9.20 Règles de ponctuation pour la construction des points d'accès noms de personne

▼ *Correspondance* : pas de correspondance dans **RDA** – ajout

Les conventions françaises sur l'ordre des éléments et leur ponctuation dans les points d'accès feront l'objet de l'annexe E.

▼ *Correspondance* : **Annexe E RDA** – divergence

Dans l'attente de la publication de l'Annexe E, appliquer les conventions suivantes :

- l'élément rejeté est précédé de virgule, espace ;
- le ou les qualificatifs sont mis entre parenthèses ;
- les qualificatifs de types différents sont séparés par espace, point-virgule, espace.

<u>Catégorie d'élément</u>	<u>Ponctuation</u>
Élément d'entrée	
Élément rejeté	,
Qualificatif	( )
Plusieurs qualificatifs de types différents	( ; )

### EXEMPLES

Christine de Pisan (1363?-1431?)

Dupont, Jean (1874-1965)

Augustinus (0354-0430 ; saint)

Jardin, Alain (1935-.... ; médecin ; actif en 1968)